



# Bulletin Officiel

N°7389 Mardi 24 juin 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)30<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES – SOTUVER	3
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER	4
PREPARATIFS DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER EN VUE DE L'EVALUATION MUTUELLE CONDUITE PAR LE GROUPE D'ACTION FINANCIERE POUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD (MENAFATF)	7
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	9

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES - SITEX	11
---	----

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES - SITEX	12
CARTHAGE CEMENT	14
SOTETEL	18

### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES – SOTUVER	20
---	----

### RESOLUTIONS ADOPTEES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	21
FIDELITY SICAV PLUS	22
MAXULA PLACEMENT SICAV	23
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	25

### LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MAXULA PLACEMENT SICAV	27
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	29
FIDELITY SICAV PLUS	31

**MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT**

ARABIA SICAV	33
SANADETT SICAV	34
FCP IRADETT 50	35
FCP IRADETT CEA	36
FCP SALAMETT CAP	37

**CLÔTURE PAR ANTICIPATION DE LA PÉRIODE DES SOUSCRIPTIONS À UN OPCVM**

FCP HELION SEPTIM II	38
----------------------	----

**AVIS DE LA BOURSE**

RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES - STA-	39
---	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	40
---------------------------------------	----

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 28/04/2025*)

**ANNEXE II**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- CELLCOM
- SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES - SITEX

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- CELLCOM

**ANNEXE III**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025**

- ARABIA SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SOTUVER et du public qu'il a demandé à ladite société d'informer le marché de l'état d'avancement du projet d'ouverture du capital et de donner suite au communiqué de presse publié par la société. En réponse, la société SOTUVER a présenté les informations suivantes :

« Comme annoncé dans nos courriers en date du 10 Mars 2025 et du 24 Mars 2025, une data room a été ouverte pour permettre au partenaire potentiel de réaliser, avec ses conseils, les audits d'acquisition. La data room est encore ouverte et les audits sont en cours de finalisation. Cependant, des discussions sont déjà en cours avec le partenaire pour discuter des résultats préliminaires de ces audits.

Parallèlement à ces discussions, les actionnaires de la Sotuver concernés par l'opération viennent d'entamer la négociation des termes du contrat d'acquisition, ainsi que la préparation des demandes d'autorisations administratives requises. La communication par le partenaire des premiers projets des autres documents contractuels usuels est prévue pour la prochaine quinzaine et la finalisation et la signature de la documentation contractuelle sont prévues pour fin septembre 2025.

A ce stade, aucun document engageant n'a été conclu entre les parties.

Les actionnaires de la Sotuver tiendront informé le public dès la signature de la documentation contractuelle. »

**هيئة السوق المالية**  
**بلاغ مختصر**  
**حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ**  
**18 جوان 2025 في حق:**  
**حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة**  
**"التونسية السعودية للاستثمار TSI"**

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقرّ الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقا سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛
  - الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛
  - الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛
  - الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الأجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.
- وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضات القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

### الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و6 مكرر و7 و8 و11 و14 و20 و26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلقة بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

### قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلّي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

## بلاغ هيئة السوق المالية

استعدادات هيئة السوق المالية لعملية التقييم المتبادل التي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)

في إطار الاستعدادات الجارية لعملية التقييم المتبادل التي ستخضع لها الجمهورية التونسية خلال الفترة الممتدة بين سنتي 2025 و2026، والتي تشرف عليها مجموعة العمل المالي لمنطقة الشرق الأوسط وشمال إفريقيا (MENAFATF)، وتكريسا لدور هيئة السوق المالية في معاضدة الجهود الوطني في مجال مكافحة غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح، تعمل الهيئة على تعزيز جاهزية القطاع المالي الخاضع لرقابتها وفق ما تقتضيه المعايير الدولية المعتمدة في هذا المجال.

وفي هذا الإطار، قامت هيئة السوق المالية بتاريخ 05 جوان 2025 بتعميم استبيان على المؤسسات الخاضعة لإشرافها، بهدف تقييم مدى إدراك الفاعلين في السوق المالية للمخاطر المتعلقة بتمويل انتشار أسلحة الدمار الشامل، وذلك امتثالا للتوصيتين عدد 1 و7 من توصيات مجموعة العمل المالي.

كما أنه حرصا على احترام مقتضيات التقييم المتبادل، التي تضع معيار "الفعالية" في صلب عملية التقدير، تعلم الهيئة أنه سيتم، خلال شهر جويلية القادم، الشروع في إنجاز مهام تفقد مكتبية وميدانية لدى عدد من وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير، وذلك من قبل أعضاء هيكل التوقي من غسل الأموال وتمويل الإرهاب وانتشار التسلح التابع للهيئة. وتهدف هذه المهام الرقابية، التي ستتم وفق المنهج القائم على المخاطر (Risk-Based Approach)، إلى التثبيت من مدى التزام المعنيين بالأحكام القانونية والترتيبية ذات العلاقة، ولا سيما فيما يتعلق بإجراءات العناية الواجبة تجاه الحرفاء، والتصريح بالعمليات المشبوهة، وتوفير المعلومات عند الطلب.

وإذ تؤكد هيئة السوق المالية على أنّ الرقابة الفعلية تمثل عنصرا أساسيا في تقييم مدى نجاعة المنظومة الوطنية، فإنها تدعو جميع المتدخلين الخاضعين لرقابتها إلى التعاون الكامل مع فرق المراقبة، وتذكّر بأهمية الالتزام بتطبيق التوصيات الدولية، بما يعزز من مكانة تونس في إطار عملية التقييم ويبرز مدى جدية الأطراف الوطنية في إرساء منظومة مالية شفافة وسليمة.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier****Préparatifs du Conseil du Marché Financier en vue de l'évaluation mutuelle conduite par le Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF)**

Dans le cadre des préparatifs en cours relatifs à l'évaluation mutuelle à laquelle sera soumise la République Tunisienne durant la période 2025–2026, sous la supervision du Groupe d'action financière pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENAFATF), et en concrétisation du rôle du Conseil du Marché Financier (CMF) dans l'appui aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, le CMF œuvre au renforcement de la préparation du secteur financier placé sous son contrôle, conformément aux normes internationales en vigueur dans ce domaine.

À cet effet, le CMF a procédé, en date du 05 juin 2025, à la diffusion d'un questionnaire à l'intention des institutions soumises à sa surveillance, en vue d'évaluer le niveau de perception, par les intervenants du marché financier, des risques liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive, et ce en application des recommandations n°1 et n°7 du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, et dans un souci de conformité avec les exigences de l'évaluation mutuelle, qui accorde une attention particulière au critère de « l'effectivité » dans la mise en œuvre du dispositif légal et réglementaire, le CMF informe qu'il sera procédé, au cours du mois de juillet prochain, à la réalisation de missions de contrôle sur pièces et sur place auprès de certains intermédiaires en bourse et sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers. Ces contrôles seront menés par les membres de la Structure de prévention du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes relevant du CMF, selon l'approche fondée sur les risques (Risk-Based Approach).

Ces missions visent à vérifier le respect, par les entités concernées, de leurs obligations légales et réglementaires, notamment en matière de mise en œuvre des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle, de déclaration des opérations suspectes et de mise à disposition des informations requises sur demande.

Le CMF réaffirme par ailleurs, que le contrôle effectif constitue un élément fondamental dans l'évaluation de l'effectivité du dispositif national, et invite l'ensemble des intervenants soumis à son contrôle à coopérer pleinement avec les équipes d'inspection, et rappelle l'importance d'un engagement rigoureux dans l'application des recommandations internationales, dans une démarche de transparence et d'intégrité, contribuant à améliorer la position de la Tunisie dans le cadre de cette importante mission d'évaluation mutuelle.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31**

تذكّر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués **le mercredi 25 juin 2025 à 9 heures** à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2024.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2024.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2024.
7. Renouvellement du mandat de 3 administrateurs.
8. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2025.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2025.
10. Pouvoir pour les formalités.

**En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.**

**Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.**

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX**  
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

Projet des résolutions de la société SITEX à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2025.

**PREMIERE résolution**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

**Cette résolution est .....**

**Deuxieme Résolution**

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution est .....**

**Troisième résolution**

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les dites opérations.

**Cette résolution est .....**

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2024.

**Cette résolution est .....**

**Cinquième résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat reporté 2023	-38 600 740.214
Déficit de l'exercice 2024	-20 232 623.954
Résultats reportés à fin 2024	-58 833 364.168

**Cette résolution est .....**

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2025 à 20 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

**Cette résolution est .....**

**Septième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence de l'exercice 2025 à 72 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

**Cette résolution est .....**

**HUITIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de la TSB, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2027.

**Cette résolution est .....**

**NEUVIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Maître Faten GUEMRI, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2027.

**Cette résolution est .....**

**DIXIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'Administrateur de Monsieur Amor GHODBANE, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2027.

**Cette résolution est .....**

**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

**Cette résolution est .....**

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**CARTHAGE CEMENT**

**Siège Social :** Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,  
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société Carthage Cement publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 08 Juillet 2025.

**PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.**

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à .....

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à .....

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales**

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à .....

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024**

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le

31 décembre 2024, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement des dits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice net de **70 256 035 DT**

Cette résolution a été adoptée à .....

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION : Affectation du résultat**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire autorise l'affectation des montants afférents aux postes « Autres capitaux propres et » et « Prime d'émission » au poste « Résultats Reportés » et décide par conséquent d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	70 256 035
Autres capitaux propres	1 809 234
Prime d'émission	151 619 117
Résultats reportés	46 457 648
Amortissements différés	-285 768 019
<b>Résultat Reporté</b>	<b>-15 625 985</b>

Cette résolution a été adoptée à .....

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION : Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution a été adoptée à .....

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024**

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2024 à 2000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT en net par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à .....

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique, de rémunération et juridique au titre de l'exercice 2024**

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique, de rémunération, et juridique au titre de l'exercice 2024 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT nets par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à .....

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION : Nomination d'un administrateur Représentant de l'Etat pour les exercices 2025-2026-2027**

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mme Neziha ABBES, est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution a été adoptée à .....

**10<sup>ème</sup> RESOLUTION : Ratification de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027.**

Conformément aux dispositions de la Décision Générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020, la société CARTAHGE CEMENT a établi et exécuté le calendrier et le processus suivant :

<b>Calendrier et processus de la désignation de l'Administrateur Représentant des actionnaires minoritaires</b>	<b>Date ou période</b>
1er Appel à Candidature	24/04/2025-----05/05/2025
Réunion comité de dépouillement des candidatures : constatation de la non-éligibilité de la seule candidature reçue	08/05/2025
Relance de l'appel à candidature	09/05/2025-----19/05/2025
Réunion comité de dépouillement des candidatures : Constatation de l'absence de candidatures	21/05/2025
Prorogation de la date limite du dépôt des candidatures	21/05/2025-----02/06/2025
Réunion comité de dépouillement des candidatures : approbation d'une seule candidature éligible sur deux candidatures reçues	03/06/2025
Convocation de l'assemblée Spéciale Elective	05/06/2025
Tenue de l'assemblée Elective	30/06/2025

A l'issue de ce processus, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de ....., Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Tunisiens et ce pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Cette résolution a été adoptée à .....

**11<sup>ème</sup> RESOLUTION : Approbation de la nomination d'un administrateur indépendant au conseil d'administration pour les exercices 2025-2026-2027.**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Mohamed AMMAR, Administrateur indépendant et ce pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Cette désignation intervient à la suite d'un appel à candidatures, lancé le 24 avril 2025 et la réception de trois candidatures dont une qui s'est avérée non éligible selon les critères demandés dans l'appel à candidatures par le comité de dépouillement désigné et le choix du conseil d'administration entre les deux autres candidats éligibles par rapport à l'aptitude d'enrichissement des travaux du conseil, en tenant compte de l'avis du Conseil du Marché Financier.

Cette résolution a été adoptée à .....

**12<sup>ème</sup> RESOLUTION : Nomination de commissaires aux comptes**

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire aux comptes « Les Commissaires aux comptes Associés- MTBF » est arrivé à terme, L'assemblée générale ordinaire, décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution a été adoptée à .....

**13<sup>ème</sup> RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.**

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à .....

Annexe 1

Informations concernant le candidat retenu pour le poste du deuxième Administrateur Indépendant :

Tableau de dépouillement des candidatures pour le poste d'administrateur indépendant	Candidat Retenu
Nom et Prénom	MOHAMED AMMAR
Qualification	retraité
Diplômes	Ingénieur Electromécanique ENIT 1983
Activités professionnelles au cours des dix dernières années	Directeur Général STEG International Services (Avril 2012-Mars 2020)
	PDG STEG (Mars 2020 - Décembre 2020)

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »**

**Siège social : Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis**

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SOTETEL qui annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du CMF n°7384 en date du 17 Juin 2025.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2024, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 33 059 249 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 103 909 DT et un total du bilan de 89 596 177 DT.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les conventions qui y figurent.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les dividendes sur les actions propres d'un montant de 46 190 DT afférents aux exercices 2023 & antérieurs au niveau de la rubrique résultats reportés.

Par conséquent, les résultats reportés de l'exercice 2024 sont ainsi modifiés comme suit :

Résultats reportés : 2 498 506 DT

Affectation actions propres : 46 190 DT

Résultats à répartir avant affectation du résultat 2024 : 2 452 316 DT

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 4 103 909 DT, et ce, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2024 : 4 103 909 DT

Résultats reportés des exercices antérieurs : 2 452 316 DT

Résultat à affecter : 6 556 225 DT

Réserves légales 5% : 0 DT

Résultats à répartir : 6 556 225 DT

Fonds Social: 400 000 DT

Dividendes :  $(4\,636\,800 - 65\,979) \times 0,500$  DT = 2 285 411 DT

Résultats reportés : 3 837 825 DT

Résultats reportés-Actions propres : 79 180 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution des dividendes le **15-09-2025**.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

-Arrêter le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration pour un montant brut Total de 87 500 DT au prorata des présences au titre de 2024.

-Allouer une rémunération aux Membres du Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 19 500 DT au prorata des présences au titre de 2024.

-Allouer une rémunération aux comités consultatifs issues du Conseil d'Administration autres que le Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 33 750 DT au prorata des présences au titre de 2024.

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

- 1) Le renouvellement du mandat d'Administrateur personne physique, sur proposition de Tunisie Télécom de Mr Lassâad Ben Dhiab.
- 2) Le renouvellement du mandat d'Administrateur personne physique, sur proposition de Tunisie Télécom de Mr Okba Moussa.
- 3) Le renouvellement du mandat d'Administrateur personne physique, sur proposition de Tunisie Télécom de Mr Tarek Hdiji.
- 4) La nomination en qualité d'Administrateur personne physique, sur proposition de Tunisie Télécom de Mr Hichem Ketata.

La durée de leurs mandats commence à partir de l'exercice 2025 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination décidée par l'assemblée élective des actionnaires minoritaires du ...../06/2025, de Mme/Mr.....en qualité d'administrateurs représentants les actionnaires minoritaires pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire pour un troisième mandat le Groupement des cabinets Auditing, Advisory, Assistance & Accounting « 4A » et CNF-Baker Tilly en qualité de commissaire aux comptes de la SOTETEL pour les exercices 2025-2026-2027.

**ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) porte à la connaissance de ses Actionnaires qu'en vertu de la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 juin 2025, le montant total des dividendes relatifs à l'exercice 2024 s'élève à 9 813 618,750 dinars. Cela correspond à un dividende de deux cent cinquante millimes (0,250 dinar) par action, soit 25% du nominal.

Le détachement des dividendes sera effectué en date du 24 Juillet 2025.

AVIS DES SOCIETES

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**  
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE  
AGRÉMENT DU CMF DU 25 DÉCEMBRE 2001  
**Siège Social :** Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2025**

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024, dégageant des sommes distribuables de 4 591 200 Dinars et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende brut de 7.378 dinars par action.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**Quatrième résolution :**

La mise en paiement du dividende de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'effectuera à partir du 29 mai 2025 aux guichets de MAC SA, Amen Bank et QNB TUNISIA.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2024, la somme de cinq milles dinars, à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en charge par le Gestionnaire.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**AVIS DES SOCIETES**

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**FIDELITY SICAV PLUS**  
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE  
AGRÉMENT DU CMF N°03-2018 DU 20 FÉVRIER 2018  
**Siège Social :** Green Center Bloc « C » 2ème Etage- Rue du Lac Constance  
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2025**

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024, dégagant des sommes distribuables de 53 747 806 DT et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**Troisième résolution :**

L'Assemblée générale ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2024 à la valeur liquidative, sur proposition du conseil d'administration,

*Cette résolution est adoptée l'unanimité*

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2024, la somme de cinq milles dinars à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en charge par le Gestionnaire.

*Cette résolution est adoptée l'unanimité*

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001  
Agrément CMF n° 45-2008 du 30/12/2008

**Siège Social** : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE TENUE EN DATE  
DU 26 MAI 2025**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2024, approuve dans son intégralité le Rapport d'Activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2024, comme suit :

Résultat d'exploitation 2024	853 996,197
Régularisation du résultat d'exploitation 2024	(34 837,753)
Report à nouveau 2023	43,850
Sommes distribuables 2024	819 202,294
Dividendes (soit 6,210 DT par action)	819 092,790
Report à nouveau 2024	109,504

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2024 à 6,210 dinars par action et d'affecter le reliquat, soit 109,504 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende de Maxula Placement SICAV s'effectuera à partir du 29/05/2025 aux guichets de Maxula Bourse.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions Maxula Placement SICAV.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prenant acte que le mandat de tous les administrateurs vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler les mandats suivants pour une période de 3 ans, prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2027 :

- Monsieur Raouf AOUADI
- Maxula Bourse
- Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR
- Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances COMAR
- Melle. Salwa KHALDI
- Mr. Hatem HLAOUI

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte de la décision du conseil d'administration relative à la nomination du commissaire aux comptes le cabinet DELTA CONSULT représenté par Monsieur Said MALLEK pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration de Maxula Placement SICAV des jetons de présence relatifs à l'exercice 2024 pour un montant brut de 700 Dinars par administrateur et par séance.

Le montant des jetons de présence sera supporté par le gestionnaire.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES**

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001  
 Agrément du CMF n° 51/2006 du 27 décembre 2006  
**Siège Social** : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 Mai 2025****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2024.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2024, comme suit :

(En Dinars)

Résultat d'exploitation 2024	103 147.554
Régularisation du résultat d'exploitation 2024	24 081.031
Report à nouveau 2023	11.859
Sommes distribuables 2024	127 240.444
Dividendes (soit 5.307 DT/Action)	127 224.711
Report à nouveau 2024	15.733

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide de fixer le dividende de l'exercice 2024 à 5,307 Dinars par action et d'affecter le reliquat, soit 15,733 Dinars au compte « Report à nouveau».

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de Maxula Bourse, à compter du 29/05/2025. L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions Maxula Investissement SICAV.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prenant acte que le mandat de tous les administrateurs vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de nommer les administrateurs suivants pour une période de 3 ans, prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2027 :

- Monsieur Raouf AOUADI
- Maxula Bourse
- Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR
- Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances COMAR
- Melle. Salwa KHALDI
- Monsieur Hatem HLAOUI

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte de la décision du conseil d'administration relative à la nomination du commissaire aux comptes le Cabinet DELTA CONSULT représenté par Monsieur Said MALLEK pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer un montant brut de 700 Dinars par administrateur et par séance au titre de jetons de présence pour l'exercice 2024.

Ces jetons de présence seront supportés par le gestionnaire.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.*

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008

**Siège Social :** Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Raouf AOUADI (Président Directeur Général de la SICAV)	-Président Directeur Général de MAXULA BOURSE -Président Directeur Général de MAXULA GESTION - Président Directeur Général de MAXULA CAPITAL - Président Directeur Général de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	<b>Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes:</b> - MAXULA BOURSE - MAXULA GESTION - MAXULA CAPITAL - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - GALIEN PHARMACEUTICALS  <b>Administrateur des sociétés suivantes:</b> - Société ALUMENAGE (représentant du FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES)
MAXULA BOURSE	Intermédiaire en bourse	<b>Administrateur des sociétés suivantes:</b> - MAXULA GESTION - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - MAXULA CAPITAL
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances " COMAR "	Compagnie d'assurance	<b>Administrateur des sociétés suivantes:</b> - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation " HAYETT " - TUNISIE LEASING ET FACTORING - ENNAKL AUTOMOBILE - COMAR COTE D'IVOIRE - COMAR INVEST - AMEN INVEST - AMEN SANTE - HOPITAL PRIVE EL AMEN - EL IMRANE - AMEN PROJECT SICAF - TUNISYS - Société Tunisienne de Réassurance "TUNIS RE" - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV - AMEN CAPITAL - SNB - AMEN BANK - AVENI RE

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- AMEN FINANCE COMPANY</li> <li>- BUAT</li> <li>- COTUNACE</li> <li>- MAJESTIC HOTEL</li> <li>- HEAVY</li> <li>- SOCIETE KAWARES</li> <li>- SUNNAGRI</li> </ul>
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances " STAR "	Compagnie d'assurance	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Société Tunisienne de Réassurance " TUNIS RE "</li> <li>- Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur " COTUNACE "</li> <li>- Société Tunisienne de Banque " STB "</li> <li>- Société de Fabrication des Boissons de Tunisie " SFBT "</li> <li>- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV</li> </ul>
Salwa KHALDI	Directeur du Département Asset Management à MAXULA BOURSE	<b>Administrateur des sociétés suivantes:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MAXULA BOURSE</li> <li>- MAXULA GESTION</li> <li>MAXULA INVESTISSEMENT SICAV</li> </ul>
Hatem HLAOUI	Directeur du Département Marché à MAXULA BOURSE	<b>Administrateur des sociétés suivantes:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MAXULA BOURSE</li> <li>- MAXULA GESTION</li> <li>- MAXULA CAPITAL</li> <li>MAXULA INVESTISSEMENT SICAV</li> </ul>

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006  
**Siège Social** : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Raouf AOUADI (Président Directeur Général de la SICAV)	-Président Directeur Général de MAXULA BOURSE -Président Directeur Général de MAXULA GESTION - Président Directeur Général de MAXULA CAPITAL - Président Directeur Général de MAXULA PLACEMENT SICAV	<b>Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes:</b> - MAXULA BOURSE - MAXULA GESTION - MAXULA CAPITAL - MAXULA PLACEMENT SICAV - GALIEN PHARMACEUTICALS  <b>Administrateur des sociétés suivantes:</b> - Société ALUMENAGE (représentant du FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES)
MAXULA BOURSE	Intermédiaire en bourse	<b>Administrateur des sociétés suivantes:</b> - MAXULA GESTION - MAXULA PLACEMENT SICAV - MAXULA CAPITAL
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances " COMAR "	Compagnie d'Assurance	<b>Administrateur des sociétés suivantes:</b> - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation " HAYETT " - TUNISIE LEASING ET FACTORING - ENNAKL AUTOMOBILE - COMAR COTE D'IVOIRE - COMAR INVEST - AMEN INVEST - AMEN SANTE - HOPITAL PRIVE EL AMEN - EL IMRANE - AMEN PROJECT - TUNISYS - Société Tunisienne de Réassurance "TUNIS RE" - MAXULA PLACEMENT SICAV - AMEN CAPITAL - SNB - AMEN BANK

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- AVENI RE</li> <li>- AMEN FINANCE COMPANY</li> <li>- BUAT</li> <li>- COTUNACE</li> <li>- MAJESTIC HOTEL</li> <li>- HEAVY</li> <li>- SOCIETE KAWARES</li> <li>- SUNNAGRI</li> </ul>
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances " STAR "	Compagnie d'Assurance	<b>Administrateur des sociétés suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Société Tunisienne de Réassurance " TUNIS RE "</li> <li>- Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur " COTUNACE "</li> <li>- Société Tunisienne de Banque " STB "</li> <li>- Société de Fabrication des Boissons de Tunisie " SFBT "</li> <li>- MAXULA PLACEMENT SICAV</li> </ul>
Salwa KHALDI	Directeur du Département Asset Management à MAXULA BOURSE	<b>Administrateur des sociétés suivantes:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MAXULA BOURSE</li> <li>- MAXULA GESTION</li> <li>- MAXULA PLACEMENT SICAV</li> </ul>
Hatem HLAOUI	Directeur du Département Marché à MAXULA BOURSE	<b>Administrateur des sociétés suivantes:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MAXULA BOURSE</li> <li>- MAXULA GESTION</li> <li>- MAXULA CAPITAL</li> <li>- MAXULA PLACEMENT SICAV</li> </ul>

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

**FIDELITY SICAV PLUS**  
**SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE**  
**AGRÉMENT DU CMF N°03-2018 DU 20 FÉVRIER 2018**

**Siège Social :** Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance Les Berges du Lac- 1053 Tunis

<b>Administrateur</b>	<b>Activités exercées</b>	<b>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</b>
M. Mourad BEN CHAABANE  Président du Conseil d'Administration de la SICAV	-Directeur Général de MAC SA  - Directeur Général de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV -Directeur Général de MAC INTERNATIONAL	Président du Conseil d'administration de MAC PRIVATE MANAGEMENT  <b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b>  - FIDELITY OBLIGATIONS SICAV -MAC QUANTIX - MAC AFRICAN SGI
M. Mohamed Iyadh GORGI  Directeur Général de la SICAV	Chef du Département Asset Management à MAC SA	Néant
M. Sami HARIGA	Directeur Central Banque de Marché à AMEN BANK	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes :</b>  -SICAV AMEN -FIDELITY OBLIGATIONS SICAV  <b>Représentant permanent de AMEN BANK aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes :</b>  - AMEN INVEST - AMEN TRESOR SICAV - AMEN PREMIERE SICAV - AMEN ALLIANCE SICAV <b>Représentant permanent de SICAR AMEN aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes :</b>  - ETI ENAMLED TECHNOLOGY INDUSTRY

M. Atef KHEMIRI	Membre du directoire d'AMEN BANK	<p>Membre du Conseil d'Administration de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.</p> <p><b>Représentant permanent de AMEN BANK aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Société KAWARIS</li> <li>- Tunisie Leasing et Factoring</li> <li>- Société Délice des eaux minérales</li> <li>- Société boissons du Cap Bon</li> <li>- Société Centrale Laitière de Sidi Bouzid</li> <li>- FCPR INKADH</li> <li>- SMART RECOVERY</li> <li>- Société SUNAGRI</li> </ul>
Mme Salma ZAMMIT HICHRI	Chef du Département Recherches et Analyses à MAC SA	Néant

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT****ARABIA SICAV**

Société d'investissement à capital variable

Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994

**Siège social :** Carré de l'or –Résidence Al Karama -les jardins du lac- II- les berges du LacII-1053-Tunis

ARABIA SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 14 mars 2025, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV.

Ainsi, le comité d'investissement est composé des membres suivants :

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>
Monsieur Mehdi DHIFALLAH	Directeur Général de l'AFC
Madame Rym AOUADI JAIDANE	Chef du département Gestion Collective à l'AFC
Monsieur Rami HAJJI	Gestionnaire du portefeuille de la SICAV
Monsieur Boubaker REKIK	Analyste Financier à l'AFC

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT****SANADETT SICAV**

Société d'investissement à capital variable

Agrément du Ministre des Finances du 1<sup>er</sup> août 1996**Siège social :** Carré de l'or –Résidence Al Karama -les jardins du lac- II- les berges du LacII-1053-Tunis

SANADETT SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni le 14 mars 2025, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV.

Ainsi, le comité d'investissement est composé des membres suivants :

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>
Monsieur Mehdi DHIFALLAH	Directeur Général de l'AFC
Madame Rym AOUADI JAIDANE	Chef du département Gestion Collective à l'AFC
Monsieur Rami HAJJI	Gestionnaire du portefeuille de la SICAV
Monsieur Boubaker REKIK	Analyste Financier à l'AFC

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT****FCP IRADETT 50**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie Mixte

Agrément du CMF n°18-2006 du 24 mai 2006

**Siège social :** Carré de l'or –Résidence Al Karama -les jardins du lac- II- les berges du LacII-1053-Tunis

L'intermédiaire en bourse l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS-AFC, en sa qualité de gestionnaire de FCP IRADETT 50 porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 16 février 2024, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds.

Ainsi, le comité d'investissement est composé des membres suivants :

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>
Monsieur Mehdi DHIFALLAH	Directeur Général de l'AFC
Madame Rym AOUADI JAIDANE	Chef du département Gestion Collective à l'AFC
Monsieur Rami HAJJI	Gestionnaire du portefeuille du fonds
Monsieur Boubaker REKIK	Analyste Financier à l'AFC

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT****FCP IRADETT CEA**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie Mixte  
Agrément du CMF n°20-2006 du 24 mai 2006

**Siège social :** Carré de l'or –Résidence Al Karama -les jardins du lac- II- les berges du LacII-1053-Tunis

L'intermédiaire en bourse l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, en sa qualité de gestionnaire de FCP IRADETT CEA porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 16 février 2024, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds.

Ainsi, le comité d'investissement est composé des membres suivants :

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>
Monsieur Mehdi DHIFALLAH	Directeur Général de l'AFC
Madame Rym AOUADI JAIDANE	Chef du département Gestion Collective à l'AFC
Monsieur Rami HAJJI	Gestionnaire du portefeuille du fonds
Monsieur Boubaker REKIK	Analyste Financier à l'AFC

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT****FCP SALAMETT CAP**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie Obligataire

Agrément du CMF n°21-2006 du 24 mai 2006

**Siège social :** Carré de l'or –Résidence Al Karama -les jardins du lac- II- les berges du LacII-1053-Tunis

L'intermédiaire en bourse l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, en sa qualité de gestionnaire de FCP SALAMETT CAP porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 16 février 2024, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement du fonds.

Ainsi, le comité d'investissement est composé des membres suivants :

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>
Monsieur Mehdi DHIFALLAH	Directeur Général de l'AFC
Madame Rym AOUADI JAIDANE	Chef du département Gestion Collective à l'AFC
Monsieur Rami HAJJI	Gestionnaire du portefeuille du fonds
Monsieur Boubaker REKIK	Analyste Financier à l'AFC

**AVIS DES SOCIETES**

**CLÔTURE PAR ANTICIPATION DE LA PÉRIODE DES SOUSCRIPTIONS À UN OPCVM**

**FCP HELION SEPTIM II**

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n° 30-2022 du 10 novembre 2022

**Adresse :** 17, rue du Libéria - 1002 Tunis

La société de gestion de portefeuilles pour le compte de tiers HELION CAPITAL, en sa qualité de gestionnaire de FCP HELION SEPTIM II, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la période des souscriptions audit fonds a été clôturée par anticipation le 23 juin 2025.

<b>AVIS DE LA BOURSE</b>
--------------------------

**RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE  
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES  
- STA-**

Il est porté à la connaissance des intermédiaires en bourse et du public ce qui suit :

**1-** L'opération d'Offre Publique d'Achat Obligatoire -OPA Obligatoire- sur les actions de la Société Tunisienne d'Automobiles -STA-, au prix unitaire de 24,400 dinars, ouverte du 22 mai 2025 au 20 juin 2025 a été clôturée à cette dernière date.

Par cette opération, l'initiatrice de l'OPA obligatoire, la société «KILANI Holding» vise l'acquisition de 918 777 actions STA représentant 45,94% du capital de la société.

Il est rappelé qu'à la date d'ouverture, l'initiatrice de cette OPA, détenait 1 081 223 actions représentant 54,06% du capital de la société STA.

**2-** L'initiatrice, la société KILANI Holding a déclaré avoir acquis en Bourse, durant la période de l'Offre, 286 011 actions, soit 14,30% du capital de la société STA.

**3-** A la date limite de dépôt des plis relatifs à l'opération précitée, fixée pour le 23 juin 2025 à 17h00, **1 821** titres (**0,09%** du capital) ont été offerts en réponse à l'OPA obligatoire, dont ci-après le détail :

Intermédiaire en Bourse	Nombre d'ordres	Quantité
AMEN INVEST	5	632
BH INVEST	1	1 189
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>1 821</b>

Ainsi, la société KILANI Holding détient 1 369 055 actions représentant 68,45% du capital de la société STA.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	127,429	127,449
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	178,369	178,405
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	146,974	146,975
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	160,373	160,403
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	152,023	152,049
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	158,038	158,068
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	144,697	144,717
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,157	59,168
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	43,679	43,687
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	148,381	148,410
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	130,088	130,114
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	129,637	129,662
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	111,789	111,810
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	103,897	103,915
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	104,842	104,868
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,783	22,788
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	158,269	158,302
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	151,413	151,433
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,428	14,431
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	219,878	219,920
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	123,529	123,550
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	128,903	128,922
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,999	18,002
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	114,594	114,626
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	109,769	109,811
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,426	2,428
<i>SICAV MIXTES</i>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	80,339	80,371
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	166,766	166,837
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	126,049	125,891
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	135,373	135,395
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	179,031	179,402
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	660,637	661,489
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	150,328	150,319
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	207,159	206,942
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	126,714	127,000
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	173,457	173,558
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	203,923	204,909
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	186,092	186,927
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	32,454	32,401
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	112,449	112,507
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,285	1,287
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,357	1,359
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	101,132	101,127
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 828,615	2 817,661
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	300,881	300,814
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,871	3,830
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,370	3,342
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	54,672	53,516
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,546	1,541
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,475	1,454
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,529	1,497
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	19,620	19,641
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	15,234	15,251
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	20,407	20,456
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 174,617	6 162,539
<i>SICAV ACTIONS</i>						
56	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	122,737	122,936
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,671	1,652

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	112,128	112,150
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	99,323	99,340
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	105,925	101,945
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	103,808	103,820
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	110,036	110,045
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	105,165	105,184
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	101,882	101,899
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	106,725	106,744
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	106,265	106,284
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	104,638	104,654
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	104,546	104,563
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	103,127	103,148
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	107,824	107,840
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	103,100	103,118
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,357	105,366
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	107,482	107,497
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	102,574	102,591
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	113,760	113,778
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	105,525	105,554
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	109,746	109,767
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	105,327	105,353
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 034,485	1 034,766
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 458,172	10 460,201
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	103,747	103,784
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	107,663	107,773
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	104,775	104,956
84	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,171	100,244
<b>SICAV MIXTES</b>								
85	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	72,699	72,828
86	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	136,259	136,706
87	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,828	17,847
88	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	358,036	358,194
89	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 632,776	2 638,060
90	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	67,766	67,596
91	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,161	54,079
92	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	113,926	113,959
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
93	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	11,263	11,268
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	19,829	19,835
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	20,744	20,802
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	17,768	17,816
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	103,135	103,535
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	90,419	90,296
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	95,760	95,673
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	118,007	118,063
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	114,527	114,706
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,748	13,739
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	114,448	114,956
104	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	93,558	93,506
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	111,435	109,257
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	132,608	132,601
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	179,552	178,748
108	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	169,248	169,102
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	228,541	228,748
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	208,245	208,287
111	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	202,962	203,246
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	32,965	33,240
113	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	11 914,734	11 959,528
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	115,471	113,033
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	5 975,268	5 970,990
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,252	12,241
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	184,134	184,327
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	13 505,500	13 527,137
120	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	11 890,015	11 760,363
121	FCP JASMINS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	10 912,379	10 888,608
122	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	11 766,926	11 809,425
123	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 033,731	10 984,203
124	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,272	12,253
125	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	120,754	121,147
126	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	106,808	105,356
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
127	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	128,205	128,059
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
128	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 213,188	1 199,533

\* OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Immobilière et Touristique -SIT-» et la « Société Régionale de Transport de Kairouan » ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP SALAMETT PLUS et l'ouverture au public du FCP BNA CEA et des fonds de capital investissement « FCPR MAXULA EQUITY FUND », « FCPR STRATEGY FUND », « FCPR IKLAA » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouria -1001 TUNIS-	71 340 477
59. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue HédiNouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83 Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
32	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
33	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, lesBerges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

#### LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

#### LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

#### CELLCOM

Siège Social : 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.

La société CELLCOM publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Achraf GUERMECH (AMC Ernst & Young).

#### **BILAN** (Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Soldes arrêtés au 31 décembre	
		2024	2023
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
Immobilisations incorporelles		366 274	366 274
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(366 274)	(366 274)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>A.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles		3 483 498	3 512 928
- Amortissements des immobilisations corporelles		(3 105 542)	(3 013 514)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>A.1</b>	<b>377 956</b>	<b>499 414</b>
Immobilisations financières		2 290 486	2 290 486
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières		(381 732)	(381 732)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>A.2</b>	<b>1 908 754</b>	<b>1 908 754</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>2 286 710</b>	<b>2 408 168</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>2 286 710</b>	<b>2 408 168</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Stocks		8 666 013	6 118 028
- Provisions pour dépréciation des stocks		(2 272 203)	(2 436 794)
<b>Stocks nets</b>	<b>A.3</b>	<b>6 393 810</b>	<b>3 681 234</b>
Clients et comptes rattachés		21 098 143	16 646 073
- Provisions sur comptes clients		(8 090 057)	(7 778 902)
<b>Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>A.4</b>	<b>13 008 086</b>	<b>8 867 171</b>
Autres actifs courants		10 039 351	11 545 735
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 093 331)	(1 057 003)
<b>Autres actifs courants nets</b>	<b>A.5</b>	<b>8 946 020</b>	<b>10 488 732</b>
Liquidités et équivalents de liquidités		1 453 038	1 243 980
- Provisions pour dépréciation des liquidités		-	-
<b>Liquidités et équivalents de liquidités nets</b>	<b>A.6</b>	<b>1 453 038</b>	<b>1 243 980</b>
<b>Total des actifs courants</b>		<b>29 800 954</b>	<b>24 281 116</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>32 087 664</b>	<b>26 689 284</b>

**BILAN**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Soldes arrêtés au	
		31 décembre	
		2024	2023
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		4 461 532	4 461 532
Réserves légales		826 890	826 890
Autres réserves		150 000	150 000
Avoirs des actionnaires		(145 912)	(145 912)
Résultats reportés		(5 063 914)	(5 110 069)
Primes d'émission		5 581 416	5 581 416
<b>Total des capitaux propres avant résultat de</b>		<b>5 810 012</b>	<b>5 763 856</b>
Résultat net de l'exercice		<b>851 626</b>	<b>46 155</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>A.7</b>	<b>6 661 638</b>	<b>5 810 012</b>
<b>Passifs</b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts	<b>A.8</b>	224 845	261 724
Provisions pour risques et charges	<b>A.9</b>	471 765	408 520
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>696 610</b>	<b>670 244</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>A.10</b>	11 229 139	6 893 219
Autres passifs courants	<b>A.11</b>	1 162 394	1 326 156
Concours bancaires	<b>A.12</b>	12 337 883	11 989 654
<b>Total des passifs courants</b>		<b>24 729 416</b>	<b>20 209 029</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>25 426 026</b>	<b>20 879 273</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>32 087 664</b>	<b>26 689 284</b>

**SOCIETE CELLCOM SA**  
**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
	Notes	2024	2023
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>			
Revenus	B.1	62 538 041	53 008 758
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>62 538 041</b>	<b>53 008 758</b>
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>			
Coût d'achat des marchandises vendues	B.2	(55 945 216)	(47 662 519)
Charges de personnel	B.3	(2 081 767)	(2 798 776)
Dotations aux amortissements et aux provisions	B.4	(401 480)	389 146
Autres charges d'exploitation	B.5	(1 692 531)	(1 794 673)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(60 120 994)</b>	<b>(51 866 823)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 417 047</b>	<b>1 141 935</b>
Charges financières nettes	B.6	(1 454 712)	(1 250 169)
Produits des placements	B.7	-	1 486
Autres gains ordinaires	B.8	66 075	331 675
Autres pertes ordinaires	B.9	(28 225)	(55 480)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>1 000 185</b>	<b>169 447</b>
Impôt sur les bénéfices	B.10	(148 559)	(123 292)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>851 626</b>	<b>46 155</b>

**SOCIETE CELLCOM SA**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Etat des flux de trésorerie	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		2024	2023
<b>Exercice de 12 mois clos le</b>			
<b>31 décembre</b>			
<b>Etat des flux de trésorerie</b>	<b>Notes</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u></b>			
Résultat net		851 626	46 155
Ajustement pour			
*Amortissements et provisions		401 480	(389 146)
*Variation des :			
Stocks		(2 547 985)	1 747 327
Créances clients		(4 452 071)	2 342 492
Autres actifs		1 506 383	(4 123 784)
Fournisseurs et autres dettes		4 172 159	1 771 147
Intérêts courus		99 272	(59 143)
*Plus-value sur cessions d'immobilisations		(29 000)	(280 206)
*Moins-value sur cessions d'immobilisations		14 167	-
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>C.1</b>	<b>16 031</b>	<b>1 054 843</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles		(208 053)	(344 550)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles		189 000	254 234
Décaissements pour acquisitions d'immobilisations financières		-	(20 000)
Encaissements sur remboursement d'immobilisations financières		-	337 670
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>C.2</b>	<b>(19 053)</b>	<b>227 355</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Variations des crédits leasing (Principal)		(59 152)	152 584
Variation des crédits de financement en devises		1 083 563	(4 288 195)
Variation des crédits de financement en douane		571 347	4 223 384
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>C.3</b>	<b>1 595 758</b>	<b>87 773</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 592 736</b>	<b>1 369 971</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>(151 753)</b>	<b>(1 521 723)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>C.4</b>	<b>1 440 983</b>	<b>(151 753)</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES** **AU 31 DECEMBRE 2024**

### **I. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CELLCOM SA**

#### **Données Générales**

<b>Forme juridique :</b>	Société Anonyme
<b>Capital social :</b>	4 461 532 Dinars
<b>Nombre d'actions :</b>	4 461 532 actions de 1 Dinar chacune.
<b>Siège social :</b>	25, Rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia 2, Ariana, Tunisie
<b>Registre de commerce :</b>	Tunis - B112591998
<b>Matricule fiscal :</b>	624926H/A/M/000
<b>Directeurs Généraux :</b>	M. Hamed Bougamra (du 01/01/2024 au 31/12/2024)

**Commissaires aux comptes :** AMC - ERNST & YOUNG

La société CELLCOM a été fondée en Décembre 1997, sous la forme d'une Société à responsabilité limitée « SARL » et s'est spécialisée dans les produits HiTech.

La société a pour objet la commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et des équipements de télécommunication. Elle commercialise aussi les équipements d'architecture électronique, informatique et audiovisuelle. Elle effectue également les prestations de services après-vente des produits commercialisés.

En 2006, CELLCOM a créé sa propre marque EVERTEK qu'elle a commencé à commercialiser au début sous la forme de produits multimédia et électroménager.

En 2007, elle est devenue le distributeur des lignes et des cartes de recharge de Tunisie Télécom.

En 2008, la société a commencé à commercialiser les téléphones mobiles sous sa propre marque EVERTEK. Cette gamme de produits a été diversifiée par la suite pour s'aligner avec les évolutions techniques et technologiques (Smartphones, tablettes, etc.).

En Décembre 2012, la société a changé sa forme juridique en une société anonyme faisant appel public à l'épargne.

En Janvier 2014, CELLCOM a ouvert son capital au public à hauteur de 31% dans le cadre de son introduction au marché principal de la cote de la bourse de Tunis. Suite à cette opération, le capital de la société a été porté à 4 461 532 Dinars.

### **II. REFERENTIEL COMPTABLE**

Les Etats Financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le Cadre Conceptuel de la Comptabilité Financière et les Normes Comptables Tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien. La date d'arrêté des comptes est le 31 Décembre. La société établit également des Etats Financiers intermédiaires au 30 Juin de chaque année pour les besoins de se conformer à la réglementation régissant les sociétés cotées en bourse.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon la méthode autorisée du Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

### **III. NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

#### **► Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées au coût historique qui englobe le prix d'acquisition, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que tous les frais engagés en vue de mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue (fret, assurance, etc.).

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en utilisant les taux suivants :

Catégories	Taux
LOGICIELS	33%
MATERIEL ET OUTILLAGES	15%
MATERIELS DE TRANSPORT	20%
AGENCEMENT ET AMENAGEMENT INSTALLATIONS	10% et 33%
EQUIPEMENTS DE BUREAU	20%
MATERIELS INFORMATIQUES	33%
MATERIELS DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	33%

► Participations

Les titres de participations détenus par la société sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

► Eléments libellés en monnaie étrangère

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère est converti en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date conformément à la Norme Comptable Tunisienne 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change ainsi résultant sont constatés en résultat. Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

► Stocks

Les stocks de marchandises acquises par la société sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés, déduction faite de toutes les réductions commerciales obtenues.

La formule de valorisation adoptée par la société est celle du coût moyen pondéré et les flux d'entrée et de sortie de stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, il est procédé à la détermination de la valeur de réalisation nette des stocks sur la base des hypothèses les plus vraisemblables de la valeur probable de réalisation dans des conditions normales de vente. Toute dépréciation et/ou perte éventuelles sont constatées en charges de l'exercice.

Pour les articles à rotation lente, la Direction de la société a prévu une politique de dépréciation qui varie en fonction de la catégorie des articles et de leur antériorité.

► Revenus

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par l'entreprise et les rendus acceptés par elle. Les sommes encaissées pour le compte de tiers, par exemple les taxes collectées pour le compte de l'Etat, ne font pas partie des revenus.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 3, lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- i) L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- ii) Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- iii) Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise et
- iv) Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

#### IV. INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS

##### A. NOTES DU BILAN

##### A.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 377 956 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 499 414 Dinars au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

Désignations	Valeurs brutes au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2024	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2023	Dotations aux amortissements 31/12/2024	Régularisations	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023	VCN au 31/12/2024
Logiciels	366 274	-	-	366 274	366 274	-	-	366 274	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>366 274</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>366 274</b>	<b>366 274</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>366 274</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Matériels et outillages	146 064	-	-	146 064	142 762	1 259	-	144 020	3 302	2 044
Agencements, aménagements et installations	1 163 444	-	-	1 163 444	1 055 412	33 694	-	1 089 106	108 032	74 338
Equipements de bureau	191 415	-	-	191 415	175 288	4 237	-	179 525	16 127	11 890
Matériels informatiques	401 620	11 552	-	413 173	372 900	19 484	-	392 384	28 720	20 789
Matériels de transport	23	-	-	23	23	-	-	23	-	-
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 588 363	196 500	(237 482)	1 547 381	1 245 130	96 671	(63 316)	1 278 485	343 233	268 895
Immobilisations en cours	22 000	-	-	22 000	22 000	-	-	22 000	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 512 928</b>	<b>208 053</b>	<b>(237 482)</b>	<b>3 483 498</b>	<b>3 013 514</b>	<b>155 344</b>	<b>(63 316)</b>	<b>3 105 542</b>	<b>499 414</b>	<b>377 956</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>3 879 202</b>	<b>208 053</b>	<b>(237 482)</b>	<b>3 849 772</b>	<b>3 379 788</b>	<b>155 344</b>	<b>(63 316)</b>	<b>3 471 816</b>	<b>499 414</b>	<b>377 956</b>

## A.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 1 908 754 Dinars au 31 Décembre 2024 contre le même solde au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Titres de participation	1 973 994	1 973 994
Dépôts et cautionnements	316 492	316 492
<b>Total brut</b>	<b>2 290 486</b>	<b>2 290 486</b>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(381 732)	(381 732)
<b>Total net</b>	<b>1 908 754</b>	<b>1 908 754</b>

Le détail des titres de participation se présente comme suit au 31 Décembre 2024 :

En TND	Montant bruts	Provisions	Montants nets
CELLCOM RETAIL	517 975	(57 975)	460 000
CELLCOM CI	307 020	(307 020)	-
CELLCOM International	149 999	(4 947)	145 052
CELLCOM Distribution	999 000	-	999 000
<b>Total</b>	<b>1 973 994</b>	<b>(369 942)</b>	<b>1 604 052</b>

## A.3 Stocks

Les stocks nets s'élèvent à 6 393 810 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 3 681 234 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Stocks de marchandises	8 666 013	6 118 028
<b>Total brut</b>	<b>8 666 013</b>	<b>6 118 028</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 272 203)	(2 436 794)
<b>Total net</b>	<b>6 393 810</b>	<b>3 681 234</b>

## A.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 13 008 086 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 8 867 171 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Clients ordinaires	9 609 652	6 830 378
Chèques impayés	3 338 052	3 324 229
Clients douteux	2 821 280	2 610 313
Clients factures à établir	2 232 569	92 806
Traites impayées	1 851 071	1 845 041
Effets à recevoir	1 245 519	1 943 306
<b>Total brut</b>	<b>21 098 143</b>	<b>16 646 073</b>
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(3 025 067)	(2 734 376)
Provisions sur effets et chèques impayés	(5 064 990)	(5 044 526)
<b>Total net</b>	<b>13 008 086</b>	<b>8 867 171</b>

Le solde présenté ci-dessus inclut des créances en monnaies étrangères qui n'ont pas encore pu être rapatriées par la société en raison de la défaillance des clients correspondants. La Direction de la société est en train de mener les actions nécessaires auprès de la BCT et les démarches juridiques afin de se conformer à la réglementation de change et éviter de subir des pénalités

### **A.5 Autres actifs courants**

Les autres actifs courants nets s'élèvent à 8 946 020 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 10 488 732 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>Soldes au 31/12/2023</b>
Débiteurs divers	5 983 418	8 310 582
Etat, impôts et taxes	3 472 318	2 668 728
Comptes transitoires	461 737	461 737
Charges constatées d'avance	73 171	63 423
Assurance groupe	25 660	25 873
Prêts au personnel	17 207	9 294
Receveur des finances	5 091	5 091
Compte d'attente débiteur	310	86
Fournisseurs, avances et acomptes	310	792
Avances au personnel	129	129
<b>Total brut</b>	<b>10 039 351</b>	<b>11 545 735</b>
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 093 331)	(1 057 003)
<b>Total net</b>	<b>8 946 020</b>	<b>10 488 732</b>

### **A.6 Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités nets s'élèvent à 1 453 038 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 1 243 980 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>Soldes au 31/12/2023</b>
Banque de l'Habitat	1 218 744	1 183 853
C.C.P	114 010	59 332
Attijari Bank	106 240	-
Effets et chèques à l'encaissement	13 612	-
Caisse courante	344	425
Amen Bank	88	371
<b>Total</b>	<b>1 453 038</b>	<b>1 243 980</b>

## **A.7 Capitaux propres**

Le tableau de variation des capitaux propres pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Capital social</b>	<b>Réserves légales</b>	<b>Primes d'émission</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Réserves pour régulation</b>	<b>Actions propres</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2023</b>	<b>4 461 532</b>	<b>826 890</b>	<b>5 581 416</b>	<b>(5 110 069)</b>	<b>150 000</b>	<b>(145 912)</b>	<b>46 155</b>	<b>5 810 012</b>
Affectation du résultat 2023 selon PV de l'AGO du 30/06/2024				46 155			-46 155	
Résultat de la période							851 626	851 626
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2024</b>	<b>4 461 532</b>	<b>826 890</b>	<b>5 581 416</b>	<b>(5 063 914)</b>	<b>150 000</b>	<b>(145 912)</b>	<b>851 626</b>	<b>6 661 638</b>

*(\*) Le nombre d'actions rachetées par la société en vue de régulariser le cours boursier s'élève au 31 Décembre 2024 à 55 061 actions (soit 1,2%). Le coût d'acquisition de ces actions s'élève à 145 912 Dinars. La valeur boursière de ces titres s'élève à 128 843 Dinars.*

### **A.8 Emprunts**

Les emprunts s'élèvent à 224 845 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 261 724 Dinars au 31 Décembre 2023 et se rattachent exclusivement aux échéances à plus d'un an sur emprunts leasing.

### **A.9 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 471 765 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 408 520 Dinars au 31 Décembre 2023 et se rapportent à l'estimation des différents risques opérationnels encourus par la société.

### **A.10 Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 11 229 139 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 6 893 219 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>Soldes au 31/12/2023</b>
Fournisseurs étrangers	10 026 860	5 852 204
Fournisseurs locaux	1 202 279	1 041 015
<b>Total</b>	<b>11 229 139</b>	<b>6 893 219</b>

### **A.11 Autres passifs courants**

Les autres passifs courants s'élèvent à 1 162 394 Dinars au 31 Décembre 2024 contre 1 326 156 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>Soldes au 31/12/2023</b>
Clients créditeurs	234 506	257 934
Charges à payer	193 897	193 897
Dettes fiscales	172 514	221 248
Recettes en instance d'affectation	150 000	150 000
Compte courant associé	128 535	148 775
Dettes sociales	120 098	203 846
Dettes envers le personnel	105 462	92 799
Autres créditeurs divers	45 716	45 838
Comptes d'attente créditeurs	8 802	8 802
Assurance groupe	2 865	3 017
<b>Total</b>	<b>1 162 394</b>	<b>1 326 156</b>

### **A.12 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 12 337 883 Dinars contre 11 989 654 Dinars au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Soldes au 31/12/2024</b>	<b>Soldes au 31/12/2023</b>
Crédits de financement en devises	7 370 657	6 287 094
Crédits de financement en douane	4 794 732	4 223 384
BH	112 576	13 304
Echéances à moins d'un an HANN.LEASE	47 865	70 139
Intérêts courus	6 139	6 139
Tunisie Factoring	5 104	5 105
Chèques et virements à payer	810	1 384 350
Attijari Bank	-	139
<b>Total</b>	<b>12 337 883</b>	<b>11 989 654</b>

## **NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT**

### ***B.1 Revenus***

Les revenus s'élèvent à 62 538 041 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 53 008 758 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Chiffre d'affaires brut	62 538 041	53 008 758
<b>Total</b>	<b>62 538 041</b>	<b>53 008 758</b>

### ***B.2 Coût d'achat des marchandises vendues***

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 55 945 216 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 47 662 519 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Achats de marchandises consommés	43 004 980	33 256 436
Frais sur achats de marchandises	13 002 664	10 328 345
Commissions sur ventes cartes de recharge	2 572 904	2 923 240
Variation de stocks	(87 347)	(592 829)
RRR obtenus sur achat	(2 547 985)	1 747 327
<b>Total</b>	<b>55 945 216</b>	<b>47 662 519</b>

### ***B.3 Charges de personnel***

Les charges de personnel s'élèvent à 2 081 767 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 2 798 776 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Rémunérations brutes	1 699 752	2 272 675
Cotisations sociales	321 464	463 005
Assurances groupe	60 551	63 096
<b>Total</b>	<b>2 081 767</b>	<b>2 798 776</b>

### ***B.4 Dotations aux amortissements et aux provisions***

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises s'élèvent au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 à 401 480 Dinars (Dotation nette) contre 389 146 Dinars (Reprise nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances clients	384 698	240 869
Dotations aux amortissements	155 344	181 924
Dotations aux provisions pour risques et charges	63 244	26 469
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs	36 328	103 869
Dotations aux provisions pour dépréciations stocks	-	145 356
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(46 349)
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances	(73 543)	(170 460)
Reprises sur provisions des stocks	(164 590)	(870 824)
<b>Total</b>	<b>401 480</b>	<b>(389 146)</b>

### **B.5 Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 1 692 531 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 1 794 673 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Frais de Marketing	385 323	263 030
Honoraires et commissions	308 614	360 746
Locations	253 121	254 120
Achats non stockés	189 693	195 428
Impôts et taxes	151 552	179 744
Frais bancaires	96 512	161 329
Autres services extérieurs	95 796	46 734
Entretiens et réparations	84 563	101 774
Déplacements Missions Réceptions	81 727	45 468
Assurances	57 428	74 271
Frais de télécommunication	37 653	48 084
Jetons de présence	31 250	31 250
Etudes, documentations Formations	27 862	22 878
Transport	19 914	25 206
Publicités, publications et relations publiques	16 476	-
Sous-traitance	166	812
Transfert de charges	(145 118)	(16 202)
<b>Total</b>	<b>1 692 531</b>	<b>1 794 673</b>

### **B.6 Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent à 1 454 712 Dinars (Charge nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 1 250 169 Dinars (Charge nette) au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Interets bancaires sur opérations de financement	1 080 918	553 451
Différences de change nettes	314 117	157 351
Interets Hannibal Lease	31 486	17 246
Interets d'escompte et encaissements effets	30 822	258 053
Agios débiteurs	4 570	79 889
Interets sur crédit de mobilisation financière	-	184 180
Agios Crédeurs	(7 201)	-
<b>Total</b>	<b>1 454 712</b>	<b>1 250 169</b>

### **B.7 Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 66 075 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 331 675 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Produits nets sur cession des immobilisations	29 000	190 156
Autres gains	37 075	141 519
<b>Total</b>	<b>66 075</b>	<b>331 675</b>

### **B.8 Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 28 225 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 55 480 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit:

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Pertes sur litiges	14 167	-
Autres pertes	12 228	4 939
Pénalités et amendes	1 830	7 998
Pertes liées au contrôle fiscale	-	42 543
<b>Total</b>	<b>28 225</b>	<b>55 480</b>

### ***B.9 Impôt sur les sociétés***

L'impôt sur les sociétés s'élève à 148 559 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 123 292 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

### ***B.10 Résultat par action***

Le résultat par action s'élève à 0,193 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre 0,010 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et se détaille comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Résultat net	851 626	46 155
Nombre total d'actions	4 461 532	4 461 532
<b>Résultat par action</b>	<b>0,191</b>	<b>0,010</b>
Nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)	4 406 471	4 406 471
<b>Résultat par action (hors actions propres)</b>	<b>0,193</b>	<b>0,010</b>

## **B. NOTES DE L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

### **C.1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation**

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentent un total positif de 16 031 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre un flux positif de 1 054 842 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au		Variation
	31/12/2024	31/12/2023	
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>851 626</b>
<b>Ajustements pour:</b>			
Amortissements des immobilisations	(3 471 816)	(3 379 788)	92 028
Ajustement pour amortissements des immobilisations cédées			63 316
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	(381 732)	(381 732)	-
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 272 204)	(2 436 794)	(164 590)
Provisions pour dépréciation des créances clients	(8 090 057)	(7 778 902)	311 155
Provisions pour dépréciation des autres créances	(1 093 331)	(1 057 003)	36 328
Provisions pour risques et charges	471 764	408 520	63 244
<b>Total 1</b>			<b>401 480</b>
<b>Ajustements pour variation des:</b>			
Stocks	8 666 013	6 118 028	(2 547 985)
Créances clients	21 098 143	16 646 073	(4 452 071)
Autres actifs	10 039 352	11 545 735	1 506 383
Fournisseurs et autres dettes	12 391 533	8 219 374	4 172 159
Variation des intérêts courus	112 576	13 304	99 272
<b>Total 2</b>			<b>(1 222 242)</b>
Ajustement pour plus-value sur cessions d'immobilisations			(29 000)
Ajustement pour moins-value sur cessions d'immobilisations			14 167
<b>Total 3</b>			<b>(14 833)</b>
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			<b>16 031</b>

### **C.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement présentent un total négatif de 19 053 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre un flux positif de 227 355 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au		Variation
	31/12/2024	31/12/2023	
<b>Décaissements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>			
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles	3 849 772	3 879 202	29 430
Ajustement pour valeurs brutes des immobilisations cédées			(237 482)
<b>Total 1</b>			<b>(208 053)</b>
<b>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>			
Valeurs brutes des immobilisations cédées			237 482
Amortissements cumulés des immobilisations cédées			(63 316)
Plus-value sur cessions d'immobilisations			29 000
Plus-value sur cessions d'immobilisations			(14 167)
<b>Total 2</b>			<b>189 000</b>
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			<b>(19 053)</b>

### **C.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement**

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un total positif de 1 595 758 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 contre un flux positif de 87 773 Dinars au titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au	Soldes au	Variation
	31/12/2024	31/12/2023	
<b>Remboursements d'emprunts leasing (Principal)</b>			
Variations des emprunts leasing à long terme	224 845	261 724	(36 879)
Variations des échéances à moins d'un sur emprunts leasing	47 866	70 139	(22 273)
<b>Total 1</b>			<b>(59 152)</b>
<b>Variation des crédits de financement à court terme</b>			
Variation des crédits de financement en devises	7 370 657	6 287 094	1 083 563
<b>Total 2</b>			<b>1 083 563</b>
<b>Variation des crédits de mobilisation des créances</b>			
Variation des crédits de financement en douane	4 794 732	4 223 384	571 347
<b>Total 3</b>			<b>571 347</b>
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			<b>1 595 758</b>

#### **C.4 Trésorerie à la clôture de la période**

La trésorerie nette présente un solde positif de 1 440 983 Dinars au 31 Décembre 2024 contre un solde négatif de 151 753 Dinars au 31 Décembre 2023 se détaillant comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023
Liquidités et équivalents de liquidités	1 453 038	1 243 980
Banque de l'Habitat	-	(139)
Chèques et virements à payer	(810)	(1 384 350)
Tunisie Factoring	(5 104)	(5 105)
Attijari Bank	(6 139)	(6 139)
<b>Total</b>	<b>1 440 983</b>	<b>(151 753)</b>

## **V. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **1- Engagements donnés**

- La société « CELLCOM SA » a consenti au profit de la Banque de l'Habitat un nantissement en premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant son fonds de commerce en garantie des crédits de gestion obtenus auprès de cette banque à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- Les effets escomptés non échus avec la Banque de l'Habitat s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 362 421 DT.

### **2- Engagements reçus**

- La société « CELLCOM SA » a obtenu le cautionnement personnel et solidaire de la société « YKH HOLDING » au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion obtenus à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a obtenu des cautions de la part de la Banque de l'Habitat au profit de « Tunisie Telecom » en relation avec l'activité de distribution des cartes de recharge pour un montant total de 20 000 Dinars.

## **VI. NOTE SUR LES PARTIES LIEES**

### **1- Identification des parties liées**

Les parties liées de la société CELLCOM SA sont les suivantes :

#### **- Les actionnaires**

- ✓ La société Y.K.H Holding
- ✓ Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila
- ✓ Monsieur Yassine Ben Tarek Hamila
- ✓ Mademoiselle Alya Bent Tarek Hamila
- ✓ Mademoiselle Eya Bent Tarek Hamila

#### **- Les Directeurs Généraux**

- ✓ Monsieur Hamed Bougamra

#### **- Les administrateurs**

- ✓ La société Y.K.H Holding représentée par Mr Tarek Hamila
- ✓ Monsieur Farouk Bey
- ✓ Madame Aouatef Jouirou
- ✓ Madame Ghofrane Zitouni
- ✓ Monsieur Mohamed Garbouj

#### **- Les sociétés du groupe Hamila en Tunisie**

- ✓ La société KASSO SA
- ✓ La société YHK Consulting
- ✓ La société YHK Immobilière
- ✓ La société HIT Production
- ✓ La société AL ATABA Immobilière
- ✓ La société CELLCOM Retail
- ✓ La société YHK Holding
- ✓ La société CELLCOM Côte d'Ivoire
- ✓ La société CELLCOM International
- ✓ La société CELLCOM Distribution

## **2- Transactions et soldes avec les parties liées**

Les transactions et soldes avec les parties liées se détaillent comme suit :

### **1) Société « Y.K.H Consulting »**

- Les honoraires relatifs à la convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue en Janvier 2003 par la société « CELLCOM SA » avec la société « Y.K.H Consulting » s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 161 280 Dinars (hors taxes). Le solde fournisseur « Y.K.H Consulting » s'élève au 31 Décembre 2024 à 560 Dinars.

### **2) Société « CELLCOM Distribution »**

- La société « CELLCOM SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM Distribution » un espace au niveau du siège, sis à la Charguia 2, moyennant un loyer annuel de 12 000 Dinars (hors taxes) à compter du 1er Janvier 2017. Le loyer relatif à l'exercice 2024, constaté en produits à recevoir, s'élève à 12 000 Dinars (Hors taxes). Le solde non réglé au titre de cette mise à disposition s'élève au 31 Décembre 2024 à 114 242 Dinars.
- En 2022, les avances en compte courant associé octroyées par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM DISTRIBUTION » totalisant 902 370 DT ont été totalement remboursés. Le solde non réglé au titre des intérêts relatifs à ce compte courant associé s'élève au 31 Décembre 2024 à 464 512 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « CELLCOM Distribution » des ventes de téléphones pour un montant hors taxes de 5 609 009 Dinars. Le solde client « CELLCOM Distribution » s'élève au 31 Décembre 2024 à 3 990 652 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2024, les achats de téléphones facturés par la société « CELLCOM Distribution » à la société « CELLCOM SA » s'élèvent à 370 487 Dinars. Le solde fournisseur « CELLCOM Distribution » s'élève, au 31 Décembre 2024, à 674 426 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 avec la société « CELLCOM Distribution » une convention de prestation de services de conseil et d'assistance comptable, financière, commerciale, opérationnelle et managériale en vertu de laquelle « CELLCOM SA » facturera les charges salariales du personnel concerné. Les produits liés à cette convention constatés en 2024 par « CELLCOM SA » s'élèvent en hors taxes à 517 922 Dinars. Le solde facturé non réglé au 31 décembre 2024 s'élève à 1 035 387 Dinars.  
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.
- Par ailleurs, le montant des frais de gestion facturés et non réglés au titre de ces prestations réalisés au cours des exercices 2022 et antérieurs sans l'existence d'une convention écrite entre les deux parties, s'élève à 659 857 DT au 31 Décembre 2024.

### **3) Société « KASSO SA »**

- La société « KASSO SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis 2005, un local sis à la Charguia 2, que cette dernière utilise comme siège social. La charge locative relative à l'exercice 2024 s'élève à 129 829 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « KASSO SA » est nul au 31 Décembre 2024.

**4) Société « AI ATABA Immobilière SARL »**

- La société « AL ATABA Immobilière SARL » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis le 1er Juillet 2015, un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'une aire de stationnement sis à la Charguia 2. La charge locative relative à l'exercice 2024 s'élève à 53 127 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « AI Ataba Immobilière SARL » est nul au 31 Décembre 2024.

**5) Société « CELLCOM Retail »**

- Les frais communs de gestion à facturer par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM RETAIL » au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 32 453 DT et sont constatés en charges à payer.  
Au 31 Décembre 2024, le solde non réglé au titre des frais communs de gestion facturés par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM Retail » s'élève à 5 769 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « CELLCOM Retail » des ventes de téléphones et d'accessoires pour un montant de 761 442 Dinars. Le solde client « CELLCOM Retail » s'élève au 31 Décembre 2024 à 837 002 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2024, la société « CELLCOM SA » a réalisé divers règlements pour le compte de la société « CELLCOM Retail » pour un montant de 724 Dinars. Le solde non réglé s'élève au 31 Décembre 2024 à 5 186 Dinars.

**6) Société « CELLCOM International »**

- Une convention de compte courant associé a été conclue en Novembre 2023 entre la société « CELLCOM SA » et sa filiale « CELLCOM International » selon laquelle cette dernière accorde un prêt en compte courant de 150 000 DT à la société « CELLCOM SA ». Ce prêt est productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Toutefois, aucun intérêt n'a été comptabilisé par CELLCOM SA au 31 Décembre 2024.  
Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

**7) Société « CELLCOM Côte d'Ivoire »**

Le client « CELLCOM Côte d'Ivoire » présente, au 31 décembre 2024, un solde débiteur de 645 672 Dinars qui demeure non encaissé.

**8) Société « HIT Production »**

- Le fournisseur « HIT Production » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 20 651 Dinars.

**9) Société « Hamila Distribution »**

- Le fournisseur « HAMILA Distribution » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 600 Dinars.

**VII. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

<b>Soldes intermédiaires de Gestion</b>								
<b>Produits</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Charges</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Soldes</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	62 538 041	53 008 758	Achats de marchandises consommées et variation de stock	55 945 216	47 662 519	Marge commerciale	6 592 824	5 346 238
Marge commerciale	6 592 824	5 346 238	Autres charges externes	1 540 979	1 614 929			
<b>Total</b>	<b>6 592 824</b>	<b>5 346 238</b>	<b>Total</b>	<b>1 540 979</b>	<b>1 614 929</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>5 051 846</b>	<b>3 731 309</b>
<b>Valeur ajoutée brute</b>	5 051 846	3 731 309	Impôts et taxes	151 552	179 744			
			Charges de personnel	2 081 767	2 798 776			
<b>Total</b>	<b>3 731 309</b>	<b>3 977 645</b>	<b>Total</b>	<b>2 978 520</b>	<b>3 061 340</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>752 789</b>	<b>916 305</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	2 818 527	752 789						
Autres gains	66 075	331 675	Autres pertes	28 225	55 480			
Autres produits	-	1 486	Charges financières	1 454 712	1 250 169			
Reprise sur provisions	238 133	216 808	Dotations aux amortissements et aux provisions	639 613	(172 337)			
			Impôts sur les sociétés	148 559	123 292			
<b>Total</b>	<b>3 122 735</b>	<b>1 302 759</b>	<b>Total</b>	<b>2 271 109</b>	<b>1 256 604</b>	<b>Résultat net</b>	<b>851 626</b>	<b>46 155</b>

## **VIII. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Les présents Etats Financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 09 Juin 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**Messieurs les actionnaires de la société « CELLCOM SA »,**

#### **I. Rapport sur les Etats Financiers**

##### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « CELLCOM S.A », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **6 661 638 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **851 626 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

##### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constituait la question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## ▪ Immobilisations financières

### **Risques identifiés**

Les immobilisations financières de la société présentent au 31 Décembre 2024 un solde net de 1 908 754 DT tel que détaillé au niveau de la note A.2 aux Etats Financiers.

Ces immobilisations sont constituées principalement de titres de participation détenus dans différentes entités du groupe, comptabilisés au coût d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les risques suivants ont été identifiés par rapport à cette rubrique :

- Les titres « CELLCOM Retail », inclus au niveau de cette rubrique, présentent au 31 décembre 2024 un solde brut de 517 975 Dinars provisionné à hauteur de 57 975 Dinars ;
- Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la filiale « CELLCOM Retail » sont négatifs à hauteur de 57 699 Dinars ;
- Les prévisions établies au cours de l'année 2024, n'ont été que partiellement réalisées, ce qui fait peser des incertitudes sur la capacité future de la filiale à générer des flux économiques lui permettant d'honorer ses engagements et de dégager des bénéfices ;
- Jusqu'à la date du présent rapport, aucun revenu n'a été enregistré par cette société en 2025.

Compte tenu de ces éléments, nous avons identifié un risque de perte de valeur sur les titres détenus dans la société « CELLCOM Retail », pour lesquels seulement une provision partielle a été constituée.

### **Notre réponse à ces risques**

Pour adresser les risques précités, nos travaux ont consisté notamment à réaliser les procédures suivantes :

- Réalisation d'entretiens avec la Direction Générale, visant à prendre connaissance des perspectives d'activité et des mesures prévues pour restaurer la rentabilité de la filiale ;
- Discussion du sujet avec les membres du comité d'audit, afin de comprendre l'intention du groupe par rapport à la continuité des activités de cette entité et aux actions visant à la redresser ;
- Obtention d'un business plan traduisant les résultats attendus des actions de redressement prévues
- Revues critique du business plan transmis, incluant des hypothèses de chiffre d'affaires, de coûts opérationnels et de marges futures ; et vérification des réalisations par rapport aux prévisions;

- Obtention d'une lettre de confort émise par le groupe, exprimant son engagement à assurer le soutien financier de la filiale, notamment à travers le règlement des dettes en cas de besoin, dans le cadre du plan de restructuration ;
- Vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

#### **4. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes, dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire ce rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

#### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la Loi 2005-96 du 18 Octobre 2005 que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

### **3. Respect des délais de publication des Etats Financiers**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché Financier, telle que modifiés par les textes subséquents, la société est tenue de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétiques, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans un délai maximum de quatre mois à partir de la date de clôture de l'exercice comptable, les Etats Financiers individuels et consolidés, les rapports du commissaire aux comptes, les rapports de gestion, l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application de l'article 3 Bis de la même loi, la société est tenue de publier dans les mêmes délais, ses Etats Financiers accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes, au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces dispositions n'ont pas été observées par la société.

**AMC Ernst & Young**  
**Achraf Guermech**

**Tunis, le 09 juin 2025**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM SA,**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice 2024**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### **1) Emprunts bancaires**

- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 un contrat de crédit avec la « BH BANK » portant sur une enveloppe de crédit de gestion de 15 500 000 DT.  
Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de la société « CELLCOM SA » réuni le 31 Août 2023 en absence d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

#### **2) Société « Y.K.H Consulting »**

- Les honoraires relatifs à la convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue en Janvier 2003 par la société « CELLCOM SA » avec la société « Y.K.H Consulting » s'élèvent au titre de l'exercice 2024 à 161 280 Dinars (hors taxes). Le solde fournisseur « Y.K.H Consulting » s'élève au 31 Décembre 2024 à 560 Dinars.

#### **3) Société « CELLCOM Distribution »**

- La société « CELLCOM SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM Distribution » un espace au niveau du siège, sis à la Charguia 2, moyennant un loyer annuel de 12 000 Dinars (hors taxes) à compter du 1er Janvier 2017. Le loyer relatif à l'exercice 2024, constaté en produits à recevoir, s'élève à 12 000 Dinars (Hors taxes). Le solde non réglé au titre de cette mise à disposition s'élève au 31 Décembre 2024 à 114 242 Dinars
- En 2022, les avances en compte courant associé octroyées par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM DISTRIBUTION » totalisant 902 370 DT ont été totalement remboursés. Le solde non réglé au titre des intérêts relatifs à ce compte courant associé s'élève au 31 Décembre 2024 à 464 512 Dinars.

- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « CELLCOM Distribution » des ventes de téléphones pour un montant hors taxes de 5 609 009 Dinars. Le solde client « CELLCOM Distribution » s'élève au 31 Décembre 2024 à 3 990 652 Dinars.
- Au cours de l'exercice 2024, les achats de téléphones facturés par la société « CELLCOM Distribution » à la société « CELLCOM SA » s'élèvent à 370 487 Dinars. Le solde fournisseur « CELLCOM Distribution » s'élève, au 31 Décembre 2024, à 674 426 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a conclu en Octobre 2023 avec la société « CELLCOM Distribution » une convention de prestation de services de conseil et d'assistance comptable, financière, commerciale, opérationnelle et managériale en vertu de laquelle « CELLCOM SA » facturera les charges salariales du personnel concerné. Les produits liés à cette convention constatés en 2024 par « CELLCOM SA » s'élèvent en hors taxes à 517 922 Dinars. Le solde facturé non réglé au 31 décembre 2024 s'élève à 1 035 387 Dinars. Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Par ailleurs, le montant des frais de gestion facturés et non réglés au titre de ces prestations réalisés au cours des exercices 2022 et antérieurs sans l'existence d'une convention écrite entre les deux parties, s'élève à 659 857 DT au 31 Décembre 2024.

#### **4) Société « KASSO SA »**

La société « KASSO SA » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis 2005, un local sis à la Charguia 2, que cette dernière utilise comme siège social. La charge locative relative à l'exercice 2024 s'élève à 129 829 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « KASSO SA » est nul au 31 Décembre 2024.

#### **5) Société « AL ATABA Immobilière SARL »**

La société « AL ATABA Immobilière SARL » a mis à la disposition de la société « CELLCOM SA », depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2015, un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'une aire de stationnement sis à la Charguia 2. La charge locative relative à l'exercice 2024 s'élève à 53 127 Dinars (Hors taxes). Le solde fournisseur « Al Ataba Immobilière SARL » est nul au 31 Décembre 2024.

#### **6) Société « CELLCOM Retail »**

- Les frais communs de gestion à facturer par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM RETAIL » au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 32 453 DT et sont constatés en charges à payer.
- Au 31 Décembre 2024, le solde non réglé au titre des frais communs de gestion facturés par la société « CELLCOM SA » à la société « CELLCOM Retail » s'élève à 5 769 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société « CELLCOM Retail » des ventes de téléphones et d'accessoires pour un montant de 761 442 Dinars. Le solde client « CELLCOM Retail » s'élève au 31 Décembre 2024 à 837 002 Dinars.

- Au cours de l'exercice 2024, la société « CELLCOM SA » a réalisé divers règlements pour le compte de la société « CELLCOM Retail » pour un montant de 724 Dinars. Le solde non réglé s'élève au 31 Décembre 2024 à 5 186 Dinars.

#### **7) Société « CELLCOM International »**

- Une convention de compte courant associé a été conclue en Novembre 2023 entre la société « CELLCOM SA » et sa filiale « CELLCOM International » selon laquelle cette dernière accorde un prêt en compte courant de 150 000 DT à la société « CELLCOM SA ». Ce prêt est productif d'intérêt au taux de 8% l'an. Toutefois, aucun intérêt n'a été comptabilisé par CELLCOM SA au 31 Décembre 2024.

Cette convention a été engagée et exécutée en 2023 avant son autorisation préalable par le Conseil d'Administration de la société à la lumière d'un rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales tel que modifié par les articles 29 et 30 de la Loi 2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

#### **8) Société « CELLCOM Cote d'Ivoire »**

- Le client « CELLCOM Côte d'Ivoire » présente, au 31 décembre 2024, un solde débiteur de 645 672 Dinars qui demeure non encaissé.

#### **9) Société « HIT Production »**

- Le fournisseur « HIT Production » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 20 651 Dinars.

#### **10) Société « Hamila Distribution »**

- Le fournisseur « HAMILA Distribution » présente au 31 Décembre 2024 un solde créditeur de 600 Dinars.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

#### **1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :**

- Le Conseil d'Administration réuni le 8 août 2023 a fixé la rémunération du Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 juillet 2023. Cette rémunération comprend un salaire net mensuel de 9 000 DT servi sur 13,5 mois et d'une prime annuelle nette variable en fonction du résultat net. En outre, il bénéficie durant son mandat d'une voiture de fonction avec prise en charge de tous les frais y relatifs et des dépenses de carburant dans la limite de 200 litres par mois et d'un quota de cartes de recharge téléphonique selon le barème de la société.
- Les rémunérations accordées aux membres du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales sont composées de jetons de présence et sont fixées sur la base d'une proposition du Conseil d'Administration soumise à

l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes. Pour l'exercice 2024, les jetons de présence ont été estimés à 30 000 DT.

- 2) Les obligations et engagements de la Société « CELLCOM SA » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des Etats Financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeurs Généraux		Administrateurs	
	Charge de l'exercice 2024	Passif au 31-déc-24	Charge de l'exercice 2024	Passif au 31-déc-24
Avantages à court terme accordés au Directeur Général (Période du 1 <sup>er</sup> Janvier 2023 au 17 Juillet 2023)	223 932	-	-	-
Avantages à court terme accordés au Directeur Général (Période du 17 Juillet 2023 au 31 Décembre 2023)	-	-	-	-
Avantages à court terme aux Administrateurs	-	-	30 000	30 000
<b>Total</b>	<b>223 932</b>	<b>-</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475, du Code des Sociétés Commerciales.

**AMC Ernst & Young**  
**Achraf Guermech**

**Tunis, le 9 juin 2025**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »**  
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles – SITEX- publie, ci-dessous, ses Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Nabil ZRIBI.

**BILAN ARRETE AU 31/12/2024**

*(Exprimé en milliers de Dinars)*

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b><u>1</u></b>		
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	1.1	2 869	2 387
Moins : Amortissements		-1 547	-1 533
<b><i>Immobilisations incorporelles nettes</i></b>		<b>1 322</b>	<b>855</b>
Immobilisations corporelles	1.2	319 937	320 873
Moins : Amortissements		-134 511	-131 356
<b><i>Immobilisations corporelles nettes</i></b>		<b>185 426</b>	<b>189 517</b>
Immobilisations financières	1.3	683	775
Moins : Provisions		-	-
<b><i>Immobilisations financières nettes</i></b>		<b>683</b>	<b>775</b>
<b><i>Total des actifs immobilisés</i></b>		<b>187 431</b>	<b>191 146</b>
Autres actifs non courants	1.4	62	226
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>187 493</b>	<b>191 372</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b><u>2</u></b>		
Stocks	2.1	26 075	32 514
Moins : Provisions		-2 616	-2 089
<b><i>Stocks nets</i></b>		<b>23 459</b>	<b>30 426</b>
Clients et comptes rattachés	2.2	5 393	2 798
Moins : Provisions		-919	-659
<b><i>Clients nets</i></b>		<b>4 474</b>	<b>2 139</b>
Autres Actifs Courants	2.3	3 648	3 073
Moins : Provisions		-670	-
<b>Autres Actifs Courants nets</b>		<b>2 978</b>	<b>3 073</b>
Placements & autres actifs financiers	2.4	51	76
Moins : Provisions		-	-
<b><i>Placements &amp; autres actifs financiers</i></b>		<b>51</b>	<b>76</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	686	1 205
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>31 649</b>	<b>36 919</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>219 142</b>	<b>228 290</b>

**BILAN ARRETE AU 31/12/2024***(Exprimé en milliers Dinars)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3</b>		
Capital Social		23 063	23 063
Réserves	3.1	166 103	166 126
Autres Capitaux propres	3.2	4 101	4 295
Résultats reportés		-38 601	-21 216
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>154 666</b>	<b>172 267</b>
Résultat de l'exercice		-20 233	-17 385
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	<b>3.3</b>	<b>134 434</b>	<b>154 883</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>4</b>		
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	4.1	10 420	11 655
Provisions non courantes	4.2	1 671	1 151
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>12 090</b>	<b>12 806</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.3	7 289	3 959
Autres passifs courants	4.4	6 088	2 733
Concours bancaires et autres passifs financiers	4.5	59 240	54 223
<b>Total des passifs courants</b>		<b>72 618</b>	<b>60 916</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>84 708</b>	<b>73 722</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>219 142</b>	<b>228 605</b>

## ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2024

*(Exprimé en milliers de Dinars)*

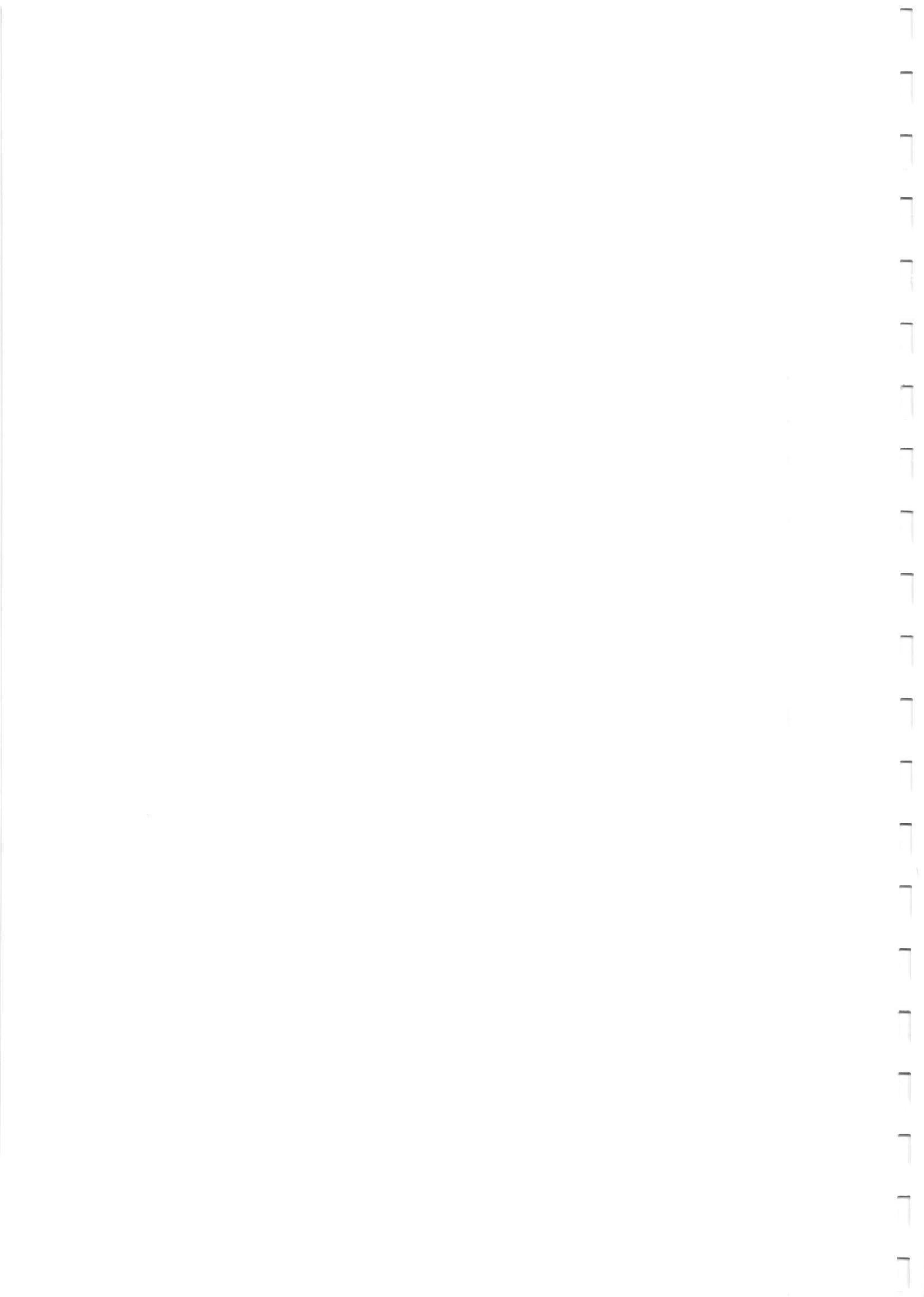
	Notes	31/12/2024	31/12/2023
	<u>5</u>		
Revenus	5.1	37 965	38 045
Cout des ventes	5.2	-35 698	-34 940
<b>Marge Brute</b>		<b>2 268</b>	<b>3 105</b>
Autres produits d'exploitation	5.3	1 924	1 688
Frais de distribution		-410	-406
Frais d'administration		-4 265	-3 675
Sous Activité	5.4	-8 982	-8 867
Autres Charges d'Exploitation	5.5	-3 386	-3 861
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>-12 851</b>	<b>-12 016</b>
Charges financières nettes	5.6	-8 113	-5 520
Autres gains ordinaires	5.7	1 201	1 160
Autres pertes ordinaires	5.8	-387	-930
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>-20 150</b>	<b>-17 307</b>
Impôts sur Les Bénéfices		-83	-78
<b>Résultat provisoire après impôts</b>		<b>-20 233</b>	<b>-17 385</b>
Effets des modifications comptables			
<b>RESULTAT APRES MODIF. COMPTABLES</b>		<b>-20 233</b>	<b>-17 385</b>



**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2024**

*(Exprimé en milliers de Dinars)*

<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Encaissement reçus des clients		40 152	46 420
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-36 654	-55 057
Intérêts payés		-5 602	-5 158
Impôts sur les bénéfices payés		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-2 104</b>	<b>-13 794</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		-437	-943
Encaissements prov.de la cession d'immob.corp. et incorp		75	18
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>-361</b>	<b>-925</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions versés		-47	-22
Dividendes et autres distributions Reçus		4	2
Encaissements provenant des emprunts		6 236	9 692
Encaissements provenant des crédits de gestion		39 600	43 600
Remboursements des emprunts		-4 472	-4 522
Remboursements des crédits de gestion		-40 600	-43 600
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>720</b>	<b>5 150</b>
Incidences des variations des taux de change		-340	-461
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-2 084</b>	<b>-10 029</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>-12 849</b>	<b>-2 820</b>
<b>Ajustement de la trésorerie</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>-14 934</b>	<b>-12 849</b>



***NOTES AUX ETATS FINANCIERS***

## **1. NOTES D'ORDRE GENERAL**

### **1.1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

### **1.2. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

### **1.3. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique à l'exception des terrains qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre.
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :

### **1.3.1. Les immobilisations incorporelles**

Cette rubrique comprend :

Les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.

### **1.3.2. Les immobilisations corporelles**

Les immobilisations acquises par la société SITEX, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire selon les taux suivants :

- Construction : 20 ans.
- Installations Techniques, matériels & Outillages Industriels : 10 et 15 ans.
- Matériels de transport : 5 ans.
- Mobilier & matériels de bureau : 5 et 10 ans.
- Agencements & installations divers : 10 ans.

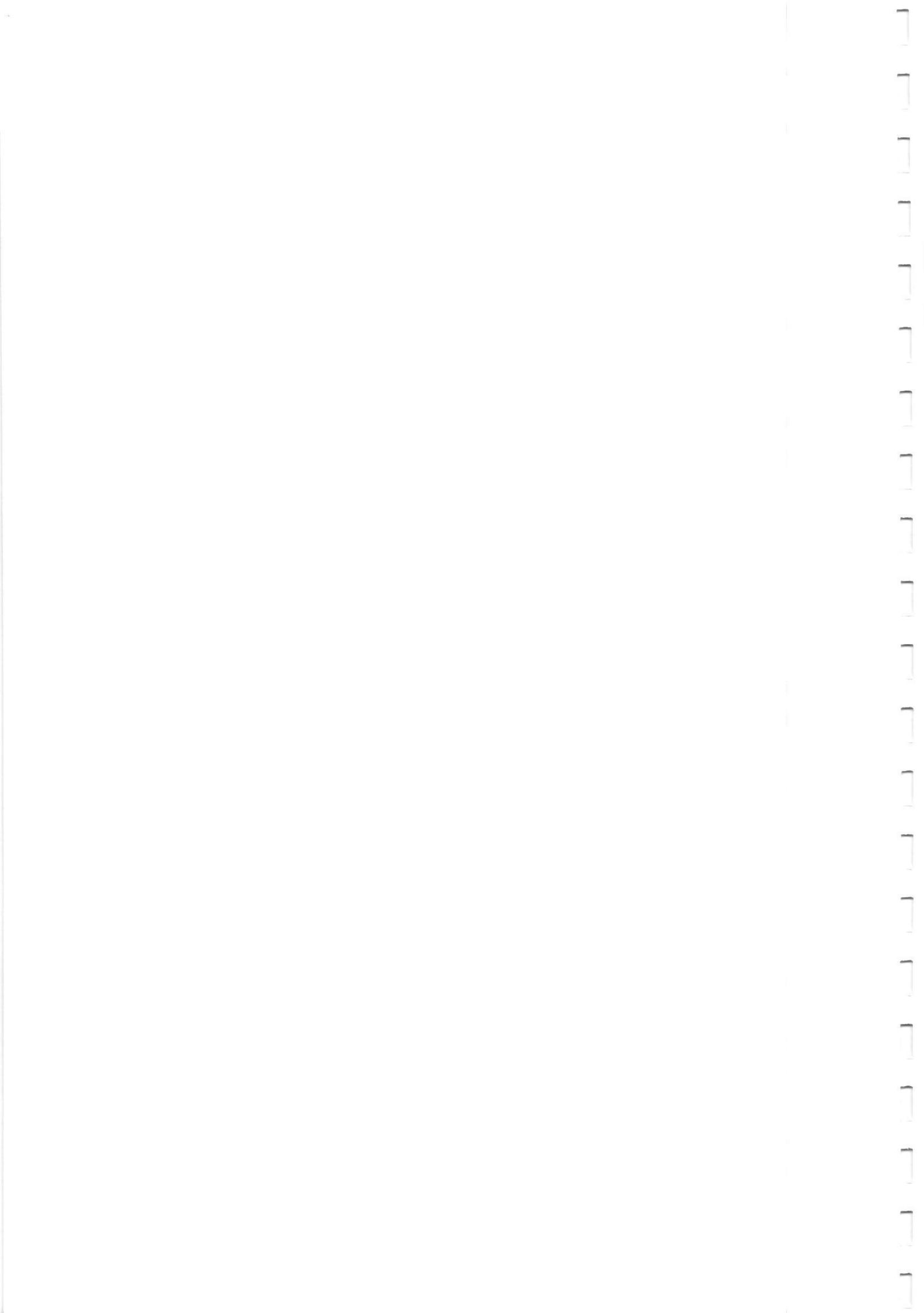
Les intérêts significatifs liés au financement des nouveaux investissements sont immobilisés avec le prix de revient des équipements concernés non encore entrés en production. (NCT 13).

La société a procédé à la réévaluation de ces terrains sis à ksar hellal et à Sousse en 2023 à leurs valeurs réelles suite à la décision du conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 mars 2024 sur la base des rapports des experts indépendants inscrits sur la liste des experts agréés par les tribunaux.

### **1.3.3. Les stocks**

Les éléments de stock achetés par la société (matières premières, matières consommables, matières auxiliaires et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du Coût Moyen Pondéré.

Les éléments de stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production et selon la méthode du coût moyen pondéré sans les coûts liés à la sous activité.



➤ **Les Provisions des Stocks :**

Les produits auxiliaires inutilisés depuis plus de cinq ans, font l'objet d'une provision pour dépréciations des stocks.

Les pièces de rechanges ont fait l'objet d'un examen approfondi par l'équipe de la maintenance de la société qui a abouti à la révision de la période de prise en compte de la provision à partir de 15 ans vu l'âge des équipements utilisés dans le processus de fabrication.

Pour les produits finis, une provision est constatée pour les articles dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient, hors sous-activité.

Les provisions pour dépréciation des stocks des produits finis sont reprises dans l'exercice de vente des produits finis provisionnés. Lorsque les produits finis sont vendus au-dessus du prix de revient, la reprise de la provision correspondante est qualifiée de non utilisée devenu sans objet.

**1.3.4. Provisions non courantes :**

Provisions pour litiges & contentieux : les litiges avec les administrations fiscales, sociales ainsi qu'avec des tiers non régularisés à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour litiges et contentieux.

**1.3.5. Produits d'exploitation :**

Les produits de la vente des tissus, des produits semi-ouvrés, des coupons ainsi que les produits de transport des marchandises sont évalués à la juste valeur de contrepartie des liquidités reçues et à recevoir.

**1.3.6. Autres charges d'exploitation :**

Les coûts additionnels encourus dans le cadre du plan de restructuration du Personnel approuvée par la commission consultative de licenciement sont répartis sur trois années conformément à la Norme (NCT 10). La charge de l'exercice figure en « Autre charges d'exploitation », le solde, en « autres actifs non courants ».

**1.3.7. Frais de recherche & développement :**

Les frais de recherche & développement sont comptabilisés en frais généraux et sont supportés dans l'exercice.

**1.3.8. Opérations libellées en monnaies étrangères :**

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'arrêté comptable. Les gains et les pertes de changes observés sont inclus dans la détermination du résultat net de la période.

Les pertes de change relatives à l'actualisation du crédit en devise (SWIFT) d'un montant de 0.148 million de dinar sont répartis et amortis sur la durée de vie restante de crédit en question soit un an, et ce conformément à la Norme comptable Tunisienne N° 15.

**1.3.9. Sous activité :**

Il y a sous activité, lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de la production.

Le coût de la sous activité correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissements et de main d'œuvre directe non imputées au cout de production.

**1.3.10. Etat des flux de trésorerie :**

L'état de flux de trésorerie, faisant partie des états financiers renseigne sur la manière avec laquelle la SITEX a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et des investissements

La SITEX utilise le modèle de référence pour l'établissement de l'état de flux de trésorerie.

## NOTES RELATIVES A L'ACTIF

## 1. LES ACTIFS NON COURANTS

## 1.1. Les Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels informatiques. Au 31 décembre 2024, la valeur nette de cette rubrique s'élève à 1.322 millions de dinars contre 1.169 millions de dinars au 31 décembre 2024

	Détail	En mille dinars	
		2024	2023
	Logiciels	1 554	1 555
	Immobilisations Incorporelles en cours	1 314	1 148
	<b>Valeur Brute</b>	<b>2 869</b>	<b>2 702</b>
	Amortissements	1 547	1 533
	<b>Valeur nette des Immobilisations Incorporelles</b>	<b>1 322</b>	<b>1 169</b>

## 1.2. Les Immobilisations Corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 185.426 millions de dinars au 31 décembre 2024, contre 189.517 millions de dinars au 31 décembre 2023.

La variation des immobilisations corporelles durant l'exercice 2024 se résume comme suit :

DESIGNATIONS	Valeur au 31/12/2023	Acquisitions 2024	Reclassement/ Réévaluation 2024	Cessions 2024	Valeur au 31/12/2024	Cumul au 31/12/2023	Dotation 2024	Régularisation 2024	Cumul au 31/12/2024	VCN
-Terrain	153 891	-	-	-	153 891.00	-	-	-	-	153 891
-Bâtiment	18 085	-	-	-	18 084.94	17 740	29	-	17 769	316
-Matériels de transport	1 188	240	-	320	1 107.61	1 126	54	320	860	248
-Matériels industriels	100 518	108	417	1 408	99 634.85	76 752	2 628	1 408	77 972	21 663
-Installations techniques	29 531	-	38	52	29 516.40	23 917	1 353	52	25 217	4 299
-Agenc. Amenag. Construc	11 734	-	-	-	11 734.18	8 148	622	-	8 770	2 964
-Equipements de bureau	1 331	-	-	-	1 331.48	1 316	3	-	1 319	13
-Matériels divers	59	-	-	-	59.42	59	-	-	59	-
-Matériels informatiques	2 796	-	-	-	2 796.35	2 298	246	-	2 544	252
-Immobilisations En Cours	1 738	497	454	-	1 781.08	-	-	-	-	1 781
Total	320 873	845	909	1 781	319 937	131 356	4 935	1 780	134 511	185 426

Les immobilisations corporelles de la SITEX figurent à l'actif non courant au coût historique et en hors taxe récupérable à l'exception des terrains de Sousse et ksar Hellal qui ont été réévalués en 2023 à leurs valeurs réelles conformément au modèle de réévaluation d'actifs corporels prévus par la nouvelle Norme Comptable N°5. Cette réévaluation a été décidée par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 mars 2024 sur la base des rapports des experts indépendants inscrit sur la liste des experts agréés par les tribunaux

Cette réévaluation a donné lieu à la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de **152 333 526.513 DT**

La juste valeur des terrains a été déterminée par une évaluation à dire d'expert évaluateur professionnel qualifié désigné par ordonnance sur requête.

### 1.3. Les Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières présentent un solde net de 0.683 million de dinars au 31 décembre 2024, contre un solde net de 0.775 million de dinars au titre de l'année précédente. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Titres de Participations	60	60
Prêts au Personnel	54	90
Dépôts & Cautionnement	630	625
<b>Valeur Brute</b>	<b>745</b>	<b>775</b>
Provisions sur Immob. Financières	-62	-
<b>Valeur nette des Immobilisations Financières</b>	<b>683</b>	<b>775</b>

### 1.4. Les Autres Actifs non courants :

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 0.062 millions de dinars au 31 décembre 2023, ce solde représente des charges à répartir sur 3 ans engagées dans le cadre d'un licenciement pour des raisons économiques. (NCT 10) et l'écart de conversion sur les pertes de change sur le crédit SWIFT en devises (NCT 15).

Désignation	En mille dinars		
	Montant Brut	Résorption	VCN
Charges à répartir (CCL)	4 691	-4 629	62
Charges à répartir (Ecart de Conversion)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>4 691</b>	<b>-4 629</b>	<b>62</b>

## 2. LES ACTIFS COURANTS

### Stocks

Les stocks présentent un solde net de 23.459 millions de dinars au 31 décembre 2024, contre un solde net de 30.426 millions de dinars au titre de l'année précédente. Cette variation se détaille comme suit :

En mille dinars

Désignation	2024	2023
Matières Premières	376	1 682
Provisions	-	-
<b>Matières premières nettes des provisions</b>	<b>376</b>	<b>1 682</b>
Matières Auxiliaires & consommables	12 069	13 018
Provisions	1 529	1 498
<b>Matières auxiliaires et consommables nettes des provisions</b>	<b>10 540</b>	<b>11 520</b>
Produits Finis et encours	13 630	17 814
Provision	1 087	590
<b>Produits Finis et encours nettes de provisions</b>	<b>12 544</b>	<b>17 224</b>
<b>Valeur Brute des stocks</b>	<b>26 075</b>	<b>32 514</b>
Total des Provisions	2 616	2 089
<b>Total Net des stocks</b>	<b>23 459</b>	<b>30 426</b>

La répartition de la valeur brute des stocks de produits finis et encours se détaille comme suit :

	2024	2023	Var
Tissu Fini	9 157	11 834	-2 677
Semi fini	4 473	5 980	-1 507
<b>Total stock</b>	<b>13 630</b>	<b>17 814</b>	<b>-2 148</b>

## 2.1. Clients et Comptes Rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 4.474 millions de dinars au 31 décembre 2024 contre 2.139 millions de dinars au titre de l'année précédente, ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
<b>Clients</b>	<b>4 047</b>	<b>1 009</b>
Clients Étrangers	3 537	730
Clients Locaux	510	279
<b>Clients Douteux ou Litigieux</b>	<b>-90</b>	<b>0</b>
Client douteux ou Litigieux Locaux	184	184
Provisions Client douteux	274	184
<b>Clients Effets à Recevoir</b>	<b>515</b>	<b>1 019</b>
Clients Effets à Recevoir Locaux	515	1 019
<b>Effets &amp; Chèques Impayés</b>	<b>3</b>	<b>111</b>
Effets & Chèques Impayés Locaux	648	586
Provisions Effets	645	475
<b>Valeur Brute</b>	<b>5 393</b>	<b>2 798</b>
Total des Provisions	919	659
<b>Total Net des clients et comptes rattachés</b>	<b>4 474</b>	<b>2 139</b>

Le solde de la rubrique « clients étrangers » en 2023 inclut le montant de l'avance SWIFT effectuée en 2023, ce montant s'élève à 3 119 millions de dinars et a été présenté en soustraction du solde. En 2024, cette avance a été présentée au niveau de la rubrique « autres passifs courants »

## 2.2. Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique présente une valeur de 2.978 millions de dinars au 31 décembre 2024 contre 3.073 millions de dinars au titre de l'année précédente. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Fournisseurs (avances, emballages à rendre, ristournes,..)	2	2
Personnel	1 062	505
Etat impots & taxes	2 345	2 334
Débiteurs divers	82	36
Charges constatées d'avance	157	196
<b>Valeur Brute</b>	<b>3 648</b>	<b>3 073</b>
Total des Provisions	- 670	-
<b>Total Net des Autres actifs courants</b>	<b>2 978</b>	<b>3 073</b>

## 2.3. Placements Courants

La rubrique « placements courants » présente un solde de 0.051 million de dinars au 31 décembre 2024 contre 0.076 million de dinars au début de l'année. Ce solde se détaille comme suit :

Détail	En mille dinars	
	2024	2023
prêts au personnel - d'un an	51	76
Interets Courus à Recevoir	0	0
<b>Valeur Comptable Nette</b>	<b>51</b>	<b>76</b>

## 2.4. Liquidités et Équivalents de Liquidités

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 0.686 millions de dinars au 31 décembre 2024 contre 1.205 millions de dinars au 31 décembre 2023. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Valeurs à l'encaissement	424	566
Banques & caisse	261	639
Compte regie Avances & Accréditifs	2	1
<b>Total Général</b>	<b>687</b>	<b>1 206</b>
Provision	-1	-1
<b>Valeur Comptable Nette</b>	<b>686</b>	<b>1 205</b>

**NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****3. LES CAPITAUX PROPRES****3.1. Réserves :**

La rubrique « réserves » présente un solde à fin 2024 de 166.103 millions de dinars, contre 166.126 millions de dinars à fin 2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Réserves Légales	2 306	2 306
Réserves pour Investissements	11 056	11 056
Réserves pour Fonds social	408	430
Autres Réserves (*)	152 334	152 334
<b>Total des réserves</b>	<b>166 103</b>	<b>166 126</b>

(\*) La société a procédé à la réévaluation des terrains qui ont été réévalués en 2023 à leurs valeurs réelles suite à la décision du conseil d'administration du 29 mars 2024 sur la base des rapports des experts indépendants inscrit sur la liste des experts agréés par les tribunaux désignés par ordonnance sur requête N° 69514 du juge du tribunal de première instance de Sousse 2

Cette réévaluation a donné lieu à la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de 152 334 Millions de dinars

**3.2. Autres Capitaux Propres :**

Cette rubrique comporte la prime d'émission et les subventions d'investissements. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Prime d'émission	3 193	3 193
Subvention d'investissements	907	1 101
<b>Total Autres Capitaux Propres</b>	<b>4 101</b>	<b>4 295</b>

Les subventions d'équipement sont accordées à une entreprise, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public pour la création ou l'acquisition d'immobilisations techniques (matériels industriels,

outillages, matériels divers...). Ces subventions sont utilisées pour la création ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable. La résorption (amortissement) de ces subventions d'équipements s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement y rattaché, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

Les subventions d'investissements s'élèvent à 0.907 million de dinars à fin 2024 contre 1.101 million de dinars à fin 2023.

### 3.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour fonds	Autres réserves	Subventions d'investissement	Réserve pour Investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2023	23 063	3 193	2 306	430	152 334	1 101	11 056	- 21 216	- 17 385	154 883
Résultat de l'exercice 2024									- 20 233	
Soldes au 31/12/2024	23 063	3 193	2 306	408	152 334	907	11 056	- 38 601	- 20 233	134 434

## 4. LES PASSIFS :

### 4.1. Les Emprunts

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 10.420 millions de dinars au 31 décembre 2024 contre 11.655 millions de dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Emprunt	25 287	23 413
Moins: échéances à moins d'un an	-14 867	-11 758
<b>Emprunt à échéances plus d'un an</b>	<b>10 420</b>	<b>11 655</b>

### 4.2. Provisions non courantes :

Ce poste enregistre les provisions pour prime de fin de carrière et provisions pour litiges. Il présente un solde de 1.671 million de dinars au 31 décembre 2024 contre 1.151 million de dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Provisions Pour Charges & litiges	1 671	1 151
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>1 671</b>	<b>1 151</b>

**LES PASSIFS COURANTS****4.3. Fournisseurs et Comptes Rattachés**

Cette rubrique présente un solde net de 7.289 millions de dinars au 31 décembre 2024, contre 3.959 millions de dinars à la fin de l'exercice précédent, ce solde au se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Fournisseurs	4 678	2 632
Fournisseurs retenue de Garantie	35	35
Fournisseurs Effets à Payer	2 032	1 063
Fournisseurs factures non encore parvenue	544	229
<b>Total fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>7 289</b>	<b>3 959</b>

**4.4. Autres passifs courants**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024, à 6.088 millions de dinars et se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Personnel	820	726
Etat Impots et Taxes	989	760
Créditeurs Divers (*)	4 280	1 247
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>6 088</b>	<b>2 733</b>

(\*) la rubrique Créditeurs divers comporte l'avance client SWIFT pour un montant de 2.418 MDT

**4.5. Concours bancaires & autres passifs financiers :**

Le poste « Concours bancaires & autres passifs financiers » présente un solde de 59.240 millions de dinars au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2 024	2023
Emprunts moins d'un an	14 867	11 758
Concours bancaires	40 137	40 847
<i>Financement en devises</i>	8 718	10 242
<i>Banques (soldes débiteurs)</i>	16 536	14 723
<i>Préfinancement Export</i>	14 883	15 882
Interets Courus sur emprunts non courants	4 205	1 618
Compte de régie Avances & Accréditifs	31	0
<b>Total des concours bancaires &amp; autres passifs financiers</b>	<b>59 240</b>	<b>54 223</b>

## 5. Notes relatives à l'état des Résultats :

### 5.1. Revenus :

Les revenus de l'année 2024 s'élèvent à 38.165 millions de dinars contre 38.297 millions de dinars en 2023. Le chiffre d'affaires global se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
<b>Revenus</b>	<b>37 965</b>	<b>38 045</b>
<i>Chiffre d'Affaires Tissu</i>	<i>36 180</i>	<i>36 565</i>
<i>Produit des activités annexes</i>	<i>1 786</i>	<i>1 480</i>
<b>Ventes déchets</b>	<b>200</b>	<b>252</b>
<b>Chiffre d'Affaires Global</b>	<b>38 165</b>	<b>38 297</b>

Les ventes de déchets ont été déduites des coûts de production.

### 5.2. Coût des ventes :

Le coût des ventes de l'année 2024 s'élève à 35.697 millions de dinars contre 34.940 millions de dinars en 2023. Le détail de coût des ventes se résume dans le tableau suivant :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Consommation matières	18 812	21 288
Main d'œuvre (hors sous-activité)	2 347	2 812
Frais généraux Variables	9 515	7 590
Frais généraux fixes (hors sous-activité)	1 392	1 354
<b>Total des Frais</b>	<b>32 066</b>	<b>33 044</b>
Autres Ventes (déchets)	-200	-252
Variation des produits en cours	3 831	2 148
<b>Cout des Ventes</b>	<b>35 697</b>	<b>34 940</b>

### 5.3. Autres produits d'exploitation :

Le solde de la rubrique « autres produits d'exploitation » de l'année 2024 s'élève à 1.924 millions de dinars contre 1.688 millions de dinars en 2023. Le détail de cette rubrique se résume dans le tableau suivant :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Reprises sur amortissements & provisions non utilisées	1 757	1 536
Production Immobilisée	167	152
<b>Total des Autres Produits d'exploitations</b>	<b>1 924</b>	<b>1 688</b>

### 5.4. Sous activité

La rubrique de la sous activité totalise à la clôture de l'exercice 2024 la somme de 8.982 millions de dinars contre 8.867 millions de dinars à la clôture de l'exercice 2023. Elle correspond à la partie des charges fixes non incorporées aux coûts de production.

Le montant des amortissements au niveau de cette rubrique totalise le montant de 3.132 millions de dinars en 2024.

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
<b>Sous Activité</b>	<b>8 982</b>	<b>8 867</b>
	5 851	
Personnel		5 532
Amortissement	3 132	3 335

**5.5. Autres Charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 3.386 millions de dinars à la clôture de l'exercice 2024 contre 3.861 millions de dinars en 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Dotations aux provisions	3 137	1 569
Dépréciation des Stocks	1 936	1 323
Risques & Charges + Créances	1 200	246
Autres Charges	248	2 292
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>3 386</b>	<b>3 861</b>

**5.6. Charges financières nettes :**

Les charges financières nettes s'élèvent à 8.113 millions de dinars à la clôture de l'exercice 2024 contre 5.520 millions de dinars en 2023

Désignation	En mille dinars	
	2024	2023
Intérêts des Emprunts	2 548	1 398
Int.des comptes courants	2 036	801
Autres Intérêts Bancaires	3 529	3 321
<b>Total</b>	<b>8 113</b>	<b>5 520</b>

**5.7. Autres Gains Ordinaires :**

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 1.201 millions de dinars à la clôture de l'exercice 2024 contre 4.912 millions de dinars en 2023

Désignations	2024	2023
Gain de Change	633	2 400
<i>Gain de Change réalisé</i>	596	2 649
<i>Gain de Change non réalisé</i>	37	-249
Produits sur Cession Immobilisations	87	209
Autres Produits Ordinaires	481	2 303
<b>Total des autres gains ordinaires</b>	<b>1 201</b>	<b>4 912</b>

**5.8. Autres Pertes Ordinaires :**

Les autres Pertes ordinaires s'élèvent à 0.387 millions de dinars à la clôture de l'exercice 2024 contre 0.930 millions de dinars en 2023 et se présentent comme suit :

Désignations	2024	2023
Pertes de change	213	905
<i>Pertes de Change réalisé</i>	332	1 388
<i>Pertes de Change non réalisé</i>	-119	-483
Modifications comptables	173	25
<b>Total des autres pertes ordinaires</b>	<b>387</b>	<b>930</b>

Les pertes de change enregistrent l'actualisation des soldes des comptes libellés en monnaie étrangère. Il enregistre notamment la partie de l'actualisation du crédit SWIFT relatif à l'exercice 2024.

**6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

Les engagements hors bilan à fin décembre 2024 se présentent comme suit :

Banque	2 024
Crédits documentaires / Escompte	2 101
Cautions	1 561
<b>Total Général</b>	<b>3 663</b>

**Suretés Consenties par la Société :**

La société a consenti à l'ensemble des banques auprès desquelles elle a bénéficié des crédits les garanties suivantes :

- Une hypothèque sur les titres fonciers appartenant à la société

Tiers Créanciers	Montant Crédit	En cours 31/12/2024	Garanties
STB	3 437 000.000	2 577 749.999	Hypothèques en rang Utile sur les titres sur les titres 13517 Sousse +80420 Monastir+216 Monastir
BNA	3 650 000.000	1 925 000.000	Hypothèques en rang Utile sur les titres sur les titres 13517 Sousse +80420 Monastir+216 Monastir
BH	6 340 000.000	4 751 503.988	Hypothèques en rang Utile sur les titres sur les titres 13517 Sousse +80420 Monastir+216 Monastir
BH	4 235 578.000	4 235 578.000	Hypothèques en rang Utile sur les titres sur les titres 13517 Sousse +80420 Monastir+216 Monastir+ 19524 Sousse+440 Sousse+19 646 Sousse+ 126915 Monastir. Hypothèques en 1er rang sur les titres 17024 Monastir+62671 Monastir + 13399 Monastir +65 056 Monastir +50776 Sousse +52402 Sousse+ 114411 Sousse + 73352 Sousse +80260 Sousse +79758 Sousse +74543 Sousse +52834 Sousse +72029 Sousse + 50800 Sousse - Hypothèques en 2 eme rang sur les titres 42751 Monastir+50781 Monastir
BT	11 000 000.000	3 179 628.320	Hypothèques en rang Utile sur les titres sur les titres 13517 Sousse +80420 Monastir+216 Monastir+ 440 Sousse
BIAT	2 000 000.000	1 750 000.000	Hypothèques en rang Utile sur les titres sur les titres 13517 Sousse +80420 Monastir+216 Monastir
TSB	4 000 000.000	2 281 839.411	Hypothèques en rang Utile sur les titres sur les titres 13517 Sousse +80420 Monastir+216 Monastir+ 440 Sousse
	34 662 578.000	20 701 299.718	

- Un nantissement sur fonds de commerce sur les crédits obtenus.

## 7. Continuité d'exploitation

Les états financiers de l'exercice 2024 dégagent un résultat déficitaire de 20 232 623.954 DT et des fonds propres de 134 433 535.241 DT.

L'augmentation du déficit par rapport à 2023 s'explique principalement par l'augmentation des charges financières.

Bien que la situation actuelle pourrait présenter une incertitude significative sur la capacité de la Société à poursuivre son activité les états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2024 ont été préparés sur la base du principe comptable de continuité d'exploitation.

La Société a préparé un Plan de restructuration économique et financier validé par son Conseil d'administration du 14 novembre 2024 et ce conformément à l'article 15 de la loi n° 2019-47 relative à

l'amélioration du climat de l'investissement tel que modifiée et complétée par l'article 29 de la loi n°2019-78 et par l'article 13 du décret-loi n° 2020-30.

Ce plan repose sur une augmentation de capital pour un montant total de 33 500 mDT détaillé comme suit:

- La conversion de créance SWIFT pour un montant de 3 500 mDT
- Le financement des investissements de relance pour un montant de 6 000 mDT
- La restructuration du BFR à travers la participation des SICARS pour un montant de 24 000 mDT

Ce plan va permettre d'assurer à court terme l'équilibre financier et permettra à la société de renforcer sa trésorerie, améliorer sa rentabilité et financer son plan d'investissement.

## **8. Opérations avec les parties liées**

L'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> Décembre 2016 a approuvé une convention d'emprunt entre la société « SITEX » et la société « SWIFT TEXTILES EUROPE LTD ».

Au 31 Décembre 2024, Le compte Emprunt de la société « SWIFT TEXTILES EUROPE LTD » accuse un solde créditeur de 1.080.866 €, soit 3.589.448 DT.

Les intérêts conventionnels courus au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 21 617 €

La société « SITEX » a réalisé des ventes avec la société « SWIFT TEXTILES EUROPE LTD » au titre de l'exercice 2024, pour un montant HT de 27.263.851 DT ; Le compte client SWIFT présente un solde débiteur au 31/12/2024 de 3.683.127 DT ; Le compte client avance et acompte sur commande SWIFT présente un solde créditeur au 31/12/2024 de 2.477.879 DT.

- Un contrat d'emprunt entre la société « SITEX » et la banque « TSB » a été signé le 21 septembre 2018 pour un montant de 4.000.000 DT. Les échéances à plus d'un an au 31/12/2024 dudit emprunt totalisent 240.194 DT ; Les échéances à moins d'un an au 31/12/2024 dudit emprunt totalisent 720.581 DT ; Les échéances impayées au 31/12/2024 dudit emprunt totalisent 1.321.065 DT ; Les intérêts courus au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 477.627 DT. Le solde comptable du compte « TSB financement en devise coton » est créditeur de 2.283.653 DT ;

## **9. Évènements postérieurs à la date de clôture :**

Ces états Financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 Mai 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date

**TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	2024	2023
Revenus	36 180	Achats consommés	18 812			
Autres produits d'exploitations	1 985	Déstockage de Production (Variation)	-3 831			
Production Immobilisée	167					
<b>Total</b>	<b>38 332</b>	<b>Total</b>	<b>22 643</b>	<b>Production</b>	<b>38 332</b>	<b>38 449</b>
<b>Production</b>	<b>38 332</b>	<b>Achats consommés</b>	<b>22 643</b>	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>15 689</b>	<b>15 013</b>
Marges sur coût matières	15 689					
Subventions d'exploitations	0	Autres charges externes	10 735			
<b>Total</b>	<b>15 689</b>	<b>Total</b>	<b>10 735</b>	<b>* Valeur Ajoutée brute</b>	<b>4 954</b>	<b>5 192</b>
Valeur Ajoutée Brute	4 954	Impôts et taxes	730	<b>* Excédent brut</b>	<b>-6 358</b>	<b>-5 735</b>
		Charges de personnel	10 582	<b>(ou Insuffisance)</b>		
<b>Total</b>	<b>4 954</b>	<b>Total</b>	<b>11 312</b>	<b>d'exploitation</b>		
- Excédent brut d'exploitation	-6 358	Charges financières	7 693			
Autres produits ordinaires	568	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	8 250			
Produits financiers	0	Autres pertes				
<b>Total</b>	<b>568</b>	<b>Total</b>	<b>15 943</b>	<b>Résultat ordinaires avant impôt sur les sociétés</b>	<b>-19 977</b>	<b>-17 282</b>
Reprises de charges	1 757	Impôt sur le résultat ordinaire	82.62	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-20 059</b>	<b>-17 360</b>
Résultat positif des activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
		Effet négatif des modif.comptables	173			
Effet positifs des modifications comptables	-	Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-			
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Résultat net après modification comptable</b>	<b>-20 233</b>	<b>-17 385</b>

### Tableau de Passage des Charges par Destination aux Charges par Nature

Charges par Destination	En mille dinars				
	Achats Consommés	Charges du Personnel	Amortissements & Provision	Autres Charges (FG +Conso)	Total
Frais de Production	24 727	2 347	1 392	2 183	30 649
Frais de Distribution		325	13	72.746	410
Frais d'Administration		2 060	413	1 793	4 265
Autres Charges d'exploitation				84	84
Charges Financières				8 407	8 407
Sous-Activité		5 851	3 132		8 982
Autres Charges			164	1417	1 581
<b>Total Général</b>	<b>24 727</b>	<b>10 582</b>	<b>5 113</b>	<b>13 957</b>	<b>54 379</b>

(\*) Voir note 5.2.

(\*\*) Voir note 5.4.

(\*\*\*) Voir note 5.5.



**Cabinet MBZ**

Immeuble Babel Bloc C 5<sup>ème</sup> étage  
Cité Montplaisir – Rue JJ . Rousseau  
1073 Tunis  
Tél. 216 (71) 901 050  
Fax. 216 (71) 901 435  
E-mail [mbz@gnet.tn](mailto:mbz@gnet.tn)  
M.F. : 113786X/A/P/000



**SW Expertise & Audit**  
Audit, Accounting, Advisory, Tax

Société à responsabilité limitée,  
Inscrite au tableau de l'OECT

Immeuble Yasmine tower B21 Boulevard  
De la terre centre urbain nord 1082 Menzah  
MF : 1565704/X/A/M/000

**Messieurs les actionnaires de la société**

**Industrielle des Textiles "SITEX – SA."**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Industrielle des Textiles "**SITEX - Sa**" qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de **219.141.818 DT**, un déficit de **20.232.624 DT**.

Ces états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 27 Mai 2025.

À notre avis, à l'exception des incidences de la réserve décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Les immobilisations incorporelles et corporelles en cours s'élèvent au 31 décembre 2024 à 3 095 478 DT et incluent les coûts capitalisés liés à un projet de migration du système d'information totalisant au 31 décembre 2024 un montant de 2 580 913 DT. Ce montant est constitué par les coûts des prestataires de services externes, les charges du personnel interne et les coûts des équipements et licences qui ont été immobilisés depuis l'exercice 2012 jusqu'à l'exercice 2024. A la clôture de l'exercice 2024, la société n'a pas encore commencé à amortir ces coûts.

A la date du présent rapport, la Direction de la société ne nous a pas communiqué une analyse détaillée et appuyée par les documents probants des coûts liés à ce projet de migration indiquant la date d'entrée en exploitation effective ou prévue des différentes phases de développement effectués sur le système d'information bien que, sur la base des informations disponibles, plusieurs d'entre elles sont opérationnelles depuis plusieurs exercices.

Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer l'impact qu'aurait eu cette analyse sur la valeur des amortissements des immobilisations ainsi que sur les résultats de l'exercice en cours et des exercices antérieurs.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### ***Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation***

Nous attirons l'attention sur la note 7 aux Etats Financiers, qui indique que la situation financière de la société s'est détériorée par rapport à l'année précédente.

Comme il est décrit dans la note susvisée, cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

## ***Questions clés d'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### ***1) L'évaluation des stocks :***

#### Risques identifiés

Les stocks de la société, figurant au bilan du 31 Décembre 2024 pour un montant net de 23 459 098 Dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan (environ 10% du total des actifs) et sont composés des stocks de matières premières, matières consommables, matières auxiliaires et emballages commerciaux et des stocks de produits finis et des produits en cours.

Les éléments des stocks sont valorisés au prix d'achat unitaire, majoré des droits de douane à l'importation et des frais de transport, d'assurances liés au transport et des autres coûts directement liés à l'achat de ces éléments.

Les éléments des stocks produits par la société sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à ladite production.

La méthode de valorisation des stocks est la méthode du coût moyen pondéré et les flux d'entrée et de sortie de stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

A chaque fin de période, une provision pour dépréciation des stocks est appliquée pour ramener la valeur comptable des stocks à leurs valeurs de réalisation nette. Cette provision est calculée selon une politique qui tient compte de la catégorie des stocks et de leur âge.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes en réponse aux risques identifiés :

- Compréhension des procédures de contrôle interne mises en place par la société pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la correcte valorisation des stocks.
- Assistance à l'inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice et vérification par échantillonnage que les quantités inventoriées ont été correctement reprises en comptabilité.
- Recalculé par échantillonnage du coût de revient des stocks.
- Recalculé, sur la base d'un échantillon, du coût moyen pondéré des stocks.
- Vérification, sur la base d'un échantillon, de la bonne application de la politique de provisionnement des stocks.

## **2) Les Revenus :**

### Risques identifiés

Les revenus, figurant à l'état de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 pour un montant de 37 965 358 Dinars, représentent un des postes les plus importants de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement des ventes de tissus à l'exportation et sur le marché local et sont comptabilisés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des produits de la société.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons adopté les procédures d'audit suivantes :

- Compréhension du dispositif de contrôle interne mis en place par la société pour la gestion des ventes et la prise en compte des revenus.
- La vérification du respect des dispositions de la norme comptable 3 relative aux revenus notamment en matière des critères de prise en compte des revenus et leur évaluation ainsi que le respect de la convention comptable de séparation des exercices.
- La réalisation, sur la base d'un échantillon représentatif, des tests de détail sur les transactions de vente.

## **3) La réévaluation des terrains :**

Après la comptabilisation initiale des terrains au coût historique, la société SITEX, a adopté en 2023, le modèle de réévaluation à la juste valeur des terrains conformément à la norme comptable N°5.

La juste valeur des terrains a été déterminée par une évaluation à dire d'un expert évaluateur professionnel qualifié.

La valeur comptable des terrains réévalués a été ajustée au montant réévalué par le biais du compte réserve spéciale de réévaluation présenté au niveau des capitaux propres.

La valeur totale de la plus-value de réévaluation constatée sous la rubrique « réserve spéciale de réévaluation » s'élève à 152.333.527 Dinars.

### ***Rapport de gestion du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société **SITEX S.A** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 Mai 2025 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale des actionnaires.

#### ***Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société **SITEX - Sa** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de cette continuité d'exploitation.

#### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### **Les co-commissaires aux comptes :**

**Moncef Boussanouga ZAMMOURI**

**Cabinet MBZ**

**BOUSSANOUGA ZAMMOUR**  
Commissaire aux Comptes  
Imm. Babel Bloc C-5ème étage  
Rue J. J. Rousseau - Montplaisir  
Tél.: (71) 799.243/799.388 Fax.: 71.781.253

TUNIS, le : 09 Juin 2025

**Nabil Zribi**

**SW Expertise et Audit**

**SW Expertise et Audit**  
B 2-1, Yasmine Tower Bloc B  
Centre Urbain Nord  
M.F. : 1565704X/A/M/000



**Cabinet MBZ**

Immeuble Babel Bloc C 5<sup>ème</sup> étage  
Cité Montplaisir – Rue JJ . Rousseau  
1073 Tunis  
Tél. 216 (71) 901 050  
Fax. 216 (71) 901 435  
E-mail [mbz@gnet.tn](mailto:mbz@gnet.tn)  
M.F. : 113786X/A/P/000



Société à responsabilité limitée,  
Inscrite au tableau de l'OECT

Immeuble Yasmine tower B21 Boulevard  
De la terre centre urbain nord 1082 Menzah  
MF : 1565704/X/A/M/000

**Messieurs les actionnaires de la société  
Industrielle des Textiles "SITEX - SA."**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL  
ALLANT DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024.**

1. Le Conseil d'Administration du 24 Avril 2014 a autorisé le nantissement du fonds de commerce et l'hypothèque des propriétés de la SITEX, objet des titres fonciers n° 41240 Sousse, 13517 Sousse et 216 Monastir en garantie des crédits octroyés.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> Décembre 2016 a approuvé une convention d'emprunt entre la société « SITEX » et la société « SWIFT TEXTILES EUROPE LTD » pour un montant de 3.413.000 Euros.

Les montant encaissés sur cet emprunt jusqu'au 31/12/2024 totalisent 2.594.077 €, soit 8.626.862 DT.

Les remboursements effectués par la société « SITEX » jusqu'au 31/12/2024, totalisent 1.513.211 €, soit 5.037.414 DT.

Au 31 Décembre 2024, Le compte Emprunt de la société « SWIFT TEXTILES EUROPE LTD » accuse un solde créditeur de 1.080.866 €, soit 3.589.448 DT.

Les intérêts conventionnels courus au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 21.617 €,

3. Un contrat d'emprunt entre la société « SITEX » et la banque « TSB » a été signé le 21 septembre 2018 pour un montant de 4.000.000 DT.

Les échéances à plus d'un an au 31/12/2024 dudit emprunt totalisent 240.194 DT ;

Les échéances à moins d'un an au 31/12/2024 dudit emprunt totalisent 720.581 DT ;

Les échéances impayées au 31/12/2024 dudit emprunt totalisent 1.321.065 DT ;

Les intérêts courus au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 477.627 DT.

Le solde comptable du compte « TSB financement en devise coton » est créditeur de 2.283.653 DT ;

Par ailleurs, les comptes comptables TSB présentent les soldes suivants au 31/12/2024 :

Compte	Débit	Crédit
TSB Euro	6 826	
TSB Dinars		78 558

#### **B- Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 12 2024.**

##### **• Opérations avec la société *SWIFT TEXTILES EUROPE LTD***

La société « SITEX » a réalisé des ventes avec la société « *SWIFT TEXTILES EUROPE LTD* » au titre de l'exercice 2024, pour un montant HT de **27.263.851 DT** ;

Le compte client SWIFT présente un solde débiteur au 31/12/2024 de **3.623.127 DT** ;

Le compte client avance et acompte sur commande SWIFT présente un solde créditeur au 31/12/2024 de **2.417.879 DT**.

- Le Conseil d'Administration du 14/02/2024 délègue à Monsieur Mohamed TOUZI, en sa qualité de Président Directeur Général, le pouvoir d'affecter en nantissement et

hypothèque les biens meubles et immeubles de la société en garantie des crédits de la BH.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1. La rémunération et avantages de l'exercice 2024 du Président Directeur Général ont été révisés par le Conseil d'Administration du 13 Mai 2022. Ils se présentent comme suit :
  - Une rémunération annuelle brute de 276.000 DT,
  - Une voiture de fonction et les frais y afférents, acquise par crédit-bail en 2024 pour 240 000 DT.
  - Les frais de télécommunications.
2. Des jetons de présence d'un montant global brut annuel de 72.000 DT ont été alloués aux membres du Conseil d'Administration selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Juin 2024.
3. La rémunération brute annuelle d'un montant total de 20.000 DT a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit (CPA) et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Juin 2024. Cette rémunération est à répartir entre les membres du CPA.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

### **Les co-commissaires aux comptes :**

**Moncef Boussanouga ZAMMOURI**  
Cabinet MBZ

Immeuble Babel Bloc C 5<sup>ème</sup> étage

**MONCEF**  
**BOUSSANOUGA ZAMMOURI**  
Commissaire aux Comptes  
Imm. Babel Bloc C-5<sup>ème</sup> étage  
Rue j. j. Rousseau - Montplaisir  
Tél.: (71) 799.243/799.388 Fax.: 71.781.253

TUNIS, le : 09 Juin 2025

**Nabil Zribi**  
SW Expertise et Audit

Résidence Yasmine tower

**SW Expertise et Audit**  
B 2-1, Yasmine Tower Bloc B  
Centre Urbain Nord  
M.F. : 1565704X/A/M/000

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### CELLCOM

Siège Social : 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.

La société CELLCOM publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2025. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, Mr Achraf GUERMECH (AMC Ernst & Young).

#### BILAN CONSOLIDE (Exprimé en dinar tunisien)

	31 décembre	
Notes	2024	2023
<b>ACTIFS</b>		
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
Immobilisations incorporelles	366 274	366 274
- Amortissements des immobilisations incorporelles	(366 274)	(366 274)
<b>A.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles	3 633 927	3 663 356
- Amortissements des immobilisations corporelles	(3 255 971)	(3 163 942)
<b>A.1</b>	<b>377 956</b>	<b>499 414</b>
Immobilisations financières	624 512	624 512
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(318 810)	(318 810)
<b>A.2</b>	<b>305 702</b>	<b>305 702</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>683 658</b>	<b>805 116</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>683 658</b>	<b>805 116</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Stocks	10 404 923	8 645 757
- Provisions pour dépréciation des stocks	(2 465 221)	(2 611 302)
<b>A.3</b>	<b>7 939 702</b>	<b>6 034 455</b>
Clients et comptes rattachés	18 269 277	12 649 067
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(8 243 992)	(7 898 243)
<b>A.4</b>	<b>10 025 285</b>	<b>4 750 824</b>
Autres actifs courants	13 603 544	15 005 266
- Provisions des comptes d'actifs courants	(1 093 330)	(1 057 003)
<b>A.5</b>	<b>12 510 214</b>	<b>13 948 263</b>
Liquidités et équivalents de liquidités		1 905 768
- Provisions pour dépréciation des liquidités	2 041 862	-
<b>A.6</b>	<b>2 041 862</b>	<b>1 905 768</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>32 517 063</b>	<b>26 639 309</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>33 200 721</b>	<b>27 444 426</b>

**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinar tunisien)

		31 décembre	
	Notes	2024	2023
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		4 461 532	4 461 532
Réserves consolidées		1 213 162	994 753
Résultat consolidé		943 507	218 409
<b>Total des capitaux propres - Part du Groupe</b>	<b>A.7</b>	<b>6 618 201</b>	<b>5 674 694</b>
Intérêts minoritaires dans les réserves	A.7	1	1
Intérêts minoritaires dans le résultat	A.7	-	-
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total des capitaux propres consolidés</b>		<b>6 618 202</b>	<b>5 674 695</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	A.8	224 845	261 724
Provisions pour risques et charges	A.9	471 765	408 520
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>696 610</b>	<b>670 244</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	A.10	10 546 553	6 743 598
Autres passifs courants	A.11	1 296 794	1 312 269
Concours bancaires et autres passifs financiers	A.12	14 042 562	13 043 620
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>25 885 909</b>	<b>21 099 487</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>26 582 519</b>	<b>21 769 731</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>33 200 721</b>	<b>27 444 426</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31-déc-24	31-déc-23
Revenus	B.1	72 475 993	62 509 056
<b><u>Total produits d'exploitation</u></b>		<b>72 475 993</b>	<b>62 509 056</b>
Coût d'achat des marchandises vendues	B.2	64 984 973	56 058 627
Charges de personnel	B.3	2 303 812	2 909 243
Dotations aux amortissements et aux provisions	B.4	454 585	(215 631)
Autres charges d'exploitation	B.5	2 170 770	2 359 615
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b>69 914 140</b>	<b>61 111 853</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b>2 561 853</b>	<b>1 397 203</b>
Charges financières nettes	B.6	(1 457 604)	(1 270 955)
Produits des placements		-	1 486
Autres gains ordinaires	B.7	66 824	334 685
Autres pertes ordinaires	B.8	(33 405)	(74 943)
<b><u>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</u></b>		<b>1 137 668</b>	<b>387 477</b>
Impôts exigibles		(194 161)	(169 068)
<b><u>RESULTAT NET</u></b>		<b>943 507</b>	<b>218 409</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b><u>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</u></b>		<b>943 507</b>	<b>218 409</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		-	-
Part revenant au groupe		943 507	218 409

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2024	31/12/2023
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b><u>943 507</u></b>	<b><u>218 409</u></b>
Ajustement pour			
Autres ajustements			
*Amortissements et provisions		454 585	(215 632)
*Variation des :			
- Stocks		(1 759 166)	(469 926)
- Créances clients		(5 620 210)	6 158 197
- Autres actifs		1 401 721	(5 285 163)
- Placements courants		3 787 480	-
- Fournisseurs et autres dettes		99 272	1 413 570
Intérêt courus		(14 833)	(59 143)
*Plus ou moins-values de cession		454 585	(280 206)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</b>	<b>C1</b>	<b><u>(707 645)</u></b>	<b><u>1 480 105</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(208 052)	(344 550)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		189 000	254 234
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		-	(20 000)
Encaissement Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	337 670
Acquisition des parts minoritaires déficitaires		-	-
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>C2</b>	<b><u>(19 052)</u></b>	<b><u>227 355</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>			
Variation des emprunts leasing (Principal)		(59 152)	123 948
Variation des crédits de financement à court terme		1 654 910	(64 811)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>C3</b>	<b><u>1 595 758</u></b>	<b><u>59 137</u></b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b><u>869 061</u></b>	<b><u>1 766 597</u></b>
Trésorerie au début de l'exercice		(543 931)	(2 309 598)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>C4</b>	<b><u>325 130</u></b>	<b><u>(543 931)</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **I. Présentation du Groupe**

Le « Groupe CELLCOM » est un groupe de sociétés composé des quatre entités suivantes :

- « CELLCOM SA » (Société mère) : Société anonyme cotée en bourse ayant pour capital 4 461 532 Dinars. La société a pour objet la commercialisation et la distribution en gros du matériel et des équipements de télécommunication. Elle commercialise aussi les équipements d'architecture électronique, informatique et audiovisuelle. Elle effectue également les prestations de services après-vente des produits commercialisés. Elle est également distributeur des lignes et des cartes de recharge téléphoniques de Tunisie Télécom.
- « CELLCOM Retail » : SARL au capital de 500 000 Dinars ayant pour objet principal le commerce de détail du matériel et des équipements de télécommunication.
- « CELLCOM Distribution » : SARL au capital de 1 000 000 Dinars ayant pour objet principal la commercialisation des petits électroménagers, des produits audiovisuels, des écrans de télévision, des récepteurs et des paraboles.
- « CELLCOM international » : SARL au capital de 150 000 Dinars créée en 2018 et non encore entrée en activité au 31/12/2024.

### **II. Référentiel comptable**

Les Etats Financiers consolidés du « Groupe CELLCOM », arrêtés au 31 Décembre 2024, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- Du Cadre Conceptuel ;
- De la Norme Comptable Générale (NCT 1) ;
- Des Normes Comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- De la Norme Comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- De la Norme Comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

### **III. Principes de comptabilisation**

Les Etats Financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et sont préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du coût historique
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de prééminence du fond sur la forme

### **IV. Principes de consolidation**

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de 40% des droits de vote ou dispose du pouvoir d'exercer un contrôle sur leurs activités.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les Etats Financiers des filiales couvrent la même période de référence que celle de la société mère, et sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-Groupe ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes sont éliminés.

Les intérêts minoritaires représentent la part des profits ou des pertes ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé et dans les capitaux propres du bilan consolidé séparément du résultat et des capitaux propres attribuables à la société mère.

L'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

## V. Périmètre et méthodes de consolidation

Les Etats Financiers consolidés comprennent les Etats Financiers de la société « CELLCOM SA » et ceux de ses filiales, arrêtés au 31 Décembre 2024.

Le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de consolidation du « Groupe CELLCOM » se présentent comme suit :

Sociétés	2024		2023		Méthode de consolidation
	%	%	%	%	
	De contrôle	D'intérêt	De contrôle	D'intérêt	
CELLCOM SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CELLCOM DISTRIBUTION	99,99%	99,00%	99,99%	99,00%	Intégration Globale
CELLCOM RETAIL	99,98%	99,98%	70,00%	70,00%	Intégration Globale
CELLCOM INTERNATIONAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration Globale
CELLCOM COTE D'IVOIRE	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	Exclue du périmètre (*)

(\*) La société « CELLCOM Côte d'Ivoire » a été exclue du périmètre de consolidation depuis 2018 et a fait l'objet d'une réserve au niveau de notre opinion d'audit sur les Etats Financiers Consolidés.

## VI. Méthodes comptables

Les principes comptables les plus significatifs utilisés pour la préparation des Etats Financiers consolidés du « Groupe CELLCOM » se résument comme suit :

### ► Revenus

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par l'entreprise et les rendus acceptés par elle. Les sommes encaissées pour le compte de tiers, par exemple les taxes collectées pour le compte de l'Etat, ne font pas partie des revenus.

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 3, lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

### ► Stocks

Les stocks de marchandises acquises par la société sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés, déduction faite de toutes les réductions commerciales obtenues.

La formule de valorisation adoptée par la société est celle du coût moyen pondéré et les flux d'entrée et de sortie de stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

A la date de clôture, il est procédé à la détermination de la valeur de réalisation nette des stocks sur la base des hypothèses les plus vraisemblables de la valeur probable de réalisation dans des conditions normales de vente. Toute dépréciation et/ou perte éventuelles sont constatées en charges de l'exercice.

Pour les articles à rotation lente, la Direction de la société a prévu une politique de dépréciation qui varie en fonction de la catégorie des articles et de leur antériorité.

► Participations

Les titres de participations détenus par la société sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

► Éléments Libellés en monnaie étrangère

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère est converti en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date conformément à la Norme Comptable Tunisienne 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change ainsi résultant sont constatés en résultat. Les éléments non monétaires qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

► Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût historique qui englobe le prix d'acquisition, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que tous les frais engagés en vue de mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue (fret, assurance, etc.).

► Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-Groupe

Les opérations et transactions internes sont traitées de manière à neutraliser leurs effets. Ces opérations concernant principalement les comptes courants entre sociétés du périmètre.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

► Impôt différé

Les sociétés du « Groupe CELLCOM » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## VII. Retraitement de l'information comparative de l'état de résultat consolidé

Les données comparatives de la note relative aux revenus consolidés ont été retraitées comme suit :

(En DT)

Désignation	31/12/2023	Retraitement (*)	31/12/2023
	Avant retraitement		Après retraitement
Chiffre d'affaires brut	62 509 056	(62 509 056)	-
Ventes des marchandises		53 756 640	53 756 640
Ventes des cartes de recharge		8 752 416	8 752 416

(\*) Le retraitement consiste à présenter le chiffre d'affaires brut selon la nature des revenus, en distinguant les ventes de marchandises des ventes de cartes de recharge.

## VIII. Informations afférentes aux éléments des Etats Financiers Consolidés

### A- Notes du bilan consolidé

#### A.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 377 956 DT au 31 Décembre 2024 contre 499 414 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 Décembre 2024 se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2024	Amortissements cumulés au 31/12/2023	Dotation aux amortissemen ts 31/12/2024	Régularisation s	Amortissements cumulés au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023	VCN au 31/12/2024
Logiciels	366 274	-	-	366 274	366 274	-	-	366 274	-	-
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>366 274</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>366 274</b>	<b>366 274</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>366 274</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Matériels et outillages	146 064			146 064	142 761	1 259		144 020	3 303	2 044
Matériels de transport	22			22	22			22	-	-
Agencements, aménagements et installations	1 184 714			1 184 714	1 076 682	33 694		1 110 376	108 032	74 338
Matériels et mobiliers de bureaux	191 707			191 707	175 579	4 237		179 816	16 128	11 891
Matériels informatiques	402 605	11 553		414 158	373 885	19 484		393 369	28 720	20 789
Matériels de transport à statut juridique particulier	1 716 244	196 500	(237 482)	1 675 262	1 373 012	96 671	(63 316)	1 406 367	343 232	268 895
Immobilisations en cours	22 000			22 000	22 000			22 000	-	-
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>3 663 356</b>	<b>208 053</b>	<b>(237 482)</b>	<b>3 633 927</b>	<b>3 163 942</b>	<b>155 345</b>	<b>(63 316)</b>	<b>3 255 971</b>	<b>499 414</b>	<b>377 956</b>
<b>Total Général</b>	<b>4 029 631</b>	<b>208 053</b>	<b>(237 482)</b>	<b>4 000 201</b>	<b>3 530 216</b>	<b>155 345</b>	<b>(63 316)</b>	<b>3 622 245</b>	<b>499 414</b>	<b>377 956</b>

## **A.2 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 305 702 DT au 31 Décembre 2024 contre le même solde au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Titres de participation non consolidés (*)	308 020	308 020
Dépôts et cautionnements	316 492	316 492
<b>Total Brut</b>	<b>624 512</b>	<b>624 512</b>
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(318 810)	(318 810)
<b>Total net</b>	<b>305 702</b>	<b>305 702</b>

(\*) Il s'agit principalement des titres de participation dans « CELLCOM Côte d'Ivoire » s'élevant à 307 020 Dinars, totalement provisionnés.

## **A.3 Stocks**

Les stocks nets s'élèvent à 7 939 702 DT au 31 Décembre 2024 contre 6 034 455 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Stocks de marchandises	10 404 923	8 645 757
<b>Total Brut</b>	<b>10 404 923</b>	<b>8 645 757</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 465 221)	(2 611 302)
<b>Total net</b>	<b>7 939 702</b>	<b>6 034 455</b>

## **A.4 Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent à 10 025 285 DT au 31 Décembre 2024 contre 4 750 824 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Clients ordinaires	5 644 267	2 175 391
Clients - effets à recevoir	3 357 080	3 339 451
Clients - traites cautionnées	2 941 662	2 388 068
Clients douteux	2 505 183	321 862
Clients - chèques impayées	1 865 551	1 859 520
Clients - traites impayées	1 270 140	1 967 926
Clients factures à établir	685 394	596 848
<b>Total Brut</b>	<b>18 269 277</b>	<b>12 649 067</b>
Provisions sur effets et chèques impayés	(5 098 496)	(5 074 228)
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(3 145 496)	(2 824 015)
<b>Total net</b>	<b>10 025 285</b>	<b>4 750 824</b>

### A.5 Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent à 12 510 214 DT au 31 Décembre 2024 contre 13 948 263 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Débiteurs divers	7 089 088	9 657 894
Etat, Impôts et taxes	5 263 300	4 412 270
Comptes transitoires	827 955	461 737
Produits à recevoir	167 322	156 798
Fournisseurs débiteurs	163 113	243 282
Charges constatées d'avance	73 171	63 776
Prêts aux personnels	19 466	9 381
Fournisseurs - avances et acomptes	129	129
<b>Total Brut</b>	<b>13 603 544</b>	<b>15 005 266</b>
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 093 330)	(1 057 003)
<b>Total net</b>	<b>12 510 214</b>	<b>13 948 263</b>

### A.6 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités nets s'élèvent à 2 041 862 DT au 31 Décembre 2024 contre 1 905 768 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
BH	1 476 825	1 561 132
Effets et chèques à l'encaissement	321 266	259 650
C C P	114 010	59 332
Amen Bank	106 240	-
Caisse courante	23 114	23 666
<b>Total</b>	<b>2 041 862</b>	<b>1 905 768</b>

### A.7 Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Rubriques	Soldes au 31/12/2023	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2024
Capital social	4 461 532			4 461 532
Réserves consolidés (groupe)	994 753	218 409		1 213 162
Résultats consolidés (groupe)	218 409	(218 409)	943 507	943 507
<b>Capitaux propres du groupe</b>	<b>5 674 694</b>	<b>-</b>	<b>943 507</b>	<b>6 618 201</b>
Intérêts des minoritaires (réserves & capital)	1	-	-	1
Intérêts des minoritaires (résultat)	-	-	-	-
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Total C.P. consolidés</b>	<b>5 674 695</b>	<b>-</b>	<b>943 507</b>	<b>6 618 202</b>

### **A.8 Emprunts**

Les emprunts s'élèvent à 224 845 DT au 31 Décembre 2024 contre 261 724 DT au 31 Décembre 2023 et se rattachent exclusivement aux échéances à plus d'un an sur emprunts leasing.

### **A.9 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 471 765 DT au 31 Décembre 2024 contre 408 520 DT au 31 Décembre 2023 et se rapportent à l'estimation des différents risques opérationnels encourus par le Groupe.

### **A.10 Fournisseurs et comptes rattachés**

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 10 546 553 DT au 31 Décembre 2024 contre 6 743 598 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Fournisseurs locaux	10 026 860	5 852 204
Fournisseurs étrangers	519 693	891 394
<b>Total</b>	<b>10 546 553</b>	<b>6 743 598</b>

### **A.11 Autres passifs courants**

Les autres passifs courants s'élèvent à 1 296 794 DT au 31 Décembre 2024 contre 1 312 269 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Charges a payer	309 730	317 254
Dettes fiscales	234 506	261 880
Créditeurs divers	193 897	193 897
Recettes en instance d'affectation	154 470	155 939
Dettes envers les personnels	127 293	221 162
Dettes sociales	117 221	97 741
Clients avances et acomptes	108 214	12 342
Comptes transitoires passifs	48 598	48 598
Assurance groupe	2 865	3 455
<b>Total</b>	<b>1 296 794</b>	<b>1 312 269</b>

### **A.12 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 14 042 562 DT contre 13 043 620 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>Solde au 31/12/2023</b>
Crédit de mobilisation de créances commerciales	12 165 388	10 510 478
Banque de l'Habitat (Exploitation)	1 710 594	2 438 316
Intérêts courus et non échus	112 576	13 304
Crédit a moins d'un an Hannibal lease	47 866	70 139
Tunisie factoring	6 139	-
Chèques à payer	-	11 244
Attijari Bank	-	139
<b>Total</b>	<b>14 042 562</b>	<b>13 043 620</b>

## **B-Notes de l'état de résultat consolidé**

### **B.1 Revenus**

Les revenus s'élèvent à 72 475 993 DT au titre de l'exercice 2024 contre 62 509 056 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Ventes des marchandises	64 508 139	53 756 640 (*)
Ventes des cartes de recharge	7 967 854	8 752 416 (*)
<b>Total</b>	<b>72 475 993</b>	<b>62 509 056</b>

(\*) Montants retraités pour des besoins de comparabilité (Voir note VII aux Etats Financiers)

### **B.2 Coût d'achat des marchandises vendues**

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève à 64 984 973 DT au titre de l'exercice 2024 contre 56 058 627 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2 023</b>
Achats de marchandises	51 620 058	44 175 861
Frais sur achats de marchandises	12 632 177	10 186 084
Commissions sur ventes cartes de recharge	2 578 640	2 756 950
Commissions sur ventes PEM	611	2 487
RRR obtenus sur achat	(87 347)	(592 829)
Variation des stocks des marchandises	(1 759 166)	(469 926)
<b>Total</b>	<b>64 984 973</b>	<b>56 058 627</b>

### **B.3 Charges de personnel**

Les charges de personnel s'élèvent à 2 303 812 DT au titre de l'exercice 2024 contre 2 909 243 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2024</b>	<b>2 023</b>
Rémunérations brutes	1 888 648	2 366 974
Cotisations sociales	354 614	479 172
Assurances groupe	60 550	63 096
<b>Total</b>	<b>2 303 812</b>	<b>2 909 243</b>

### **B.4 Dotations aux amortissements et aux provisions**

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises s'élèvent à 454 585 DT (Dotation nette) au titre de l'exercice 2024 contre 215 631 DT (Reprise nette) au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2 023</b>
Dotations aux provisions pour dépréciations des créances clients	419 292	242 298
Dotations aux amortissements	155 344	209 139
Dotations aux provisions pour risques et charges	63 244	26 469
Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs	36 328	103 869
Dotations aux provisions pour dépréciations stocks	18 510	312 001
Reprises sur Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations financières	-	(82 999)
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(46 349)
Reprises sur provisions pour dépréciations des créances	(5 500)	(87 460)
Reprises sur provisions des chèques impayés	(68 043)	(20 582)
Reprises sur provisions pour dépréciations des stocks	(164 590)	(872 018)
<b>Total</b>	<b>454 585</b>	<b>(215 631)</b>

### **B.5 Autres charges d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 2 170 770 DT au titre de l'exercice 2024 contre 2 359 615 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2 023</b>
Honoraires et commissions	676 781	811 740
Frais de Marketing	391 616	212 887
Locations	253 121	270 201
Impôts et taxes	213 255	245 926
Achats non stockés	196 387	195 428
Frais bancaires	104 442	170 558
Autres services extérieurs	95 796	5 371
Entretiens et réparations	94 391	108 319
Déplacements Missions Réceptions	87 847	92 595
Primes d'assurances	64 379	89 730
Frais de télécommunication	42 425	52 849
Jetons de présence	31 250	31 250
Etudes, documentations Formations	28 068	23 536
Transport	19 914	44 794
Publicité	16 476	-
Sous-traitance	167	20 631
Transfert de charges	(145 545)	(16 202)
<b>Total</b>	<b>2 170 770</b>	<b>2 359 615</b>

### **B.6 Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent à 1 457 604 DT (Charge nette) au titre de l'exercice 2024 contre 1 270 955 DT (Charge nette) au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2 023</b>
Intérêts bancaires sur opérations de financement	1 080 918	737 631
Différences de change nettes	314 117	157 351
Agios débiteurs	7 109	99 975
Intérêts d'escompte et encaissements effets	30 822	258 053
Intérêts Hannibal Lease	31 839	17 945
Agios créditeurs	(7 201)	-
<b>Total</b>	<b>1 457 604</b>	<b>1 270 955</b>

### **B.7 Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 66 824 DT au titre de l'exercice 2024 contre 334 685 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2024</b>	<b>2 023</b>
Autres gains	37 824	144 529
Produits nets sur cessions des immobilisations	29 000	190 156
<b>Total</b>	<b>66 824</b>	<b>334 685</b>

### **B.8 Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 33 405 DT au titre de l'exercice 2024 contre 74 943 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	2024	2023
Charges nettes sur cessions des immobilisations	14 167	-
Pénalités et amendes	12 670	6 055
Autres pertes	6 568	68 888
<b>Total</b>	<b>33 405</b>	<b>74 943</b>

## **Notes de l'état des flux de trésorerie consolidé**

### **C.1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation**

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentent un total négatif de 707 645 DT au titre de l'exercice 2024 contre un flux positif de 1 480 105 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation
<b>Résultat net de l'exercice (Groupe)</b>			<b>943 507</b>
<b>Part revenant aux intérêts minoritaires</b>			
<b>Ajustements pour :</b>			
Amortissements des immobilisations	3 988 672	3 832 398	156 274
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	318 810	318 810	-
Provisions pour dépréciation des stocks	2 465 221	2 611 302	(146 080)
Provisions pour dépréciation des créances clients	8 243 992	7 898 243	345 749
Provisions pour dépréciation des autres créances	1 093 331	1 057 933	35 398
Provisions pour dépréciation des liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Provisions pour risques et charges	471 764	408 520	63 244
<b>Total 1</b>			<b>454 585</b>
<b>Ajustements pour variation des :</b>			
Stocks	10 404 923	8 645 757	(1 759 166)
Créances clients	18 269 277	12 649 067	(5 620 210)
Autres actifs	13 603 544	15 005 266	1 401 721
Fournisseurs et autres dettes	11 843 347	8 055 867	3 787 480
Intérêt courus	112 576	13 304	99 272
<b>Total 2</b>			<b>(2 090 904)</b>
Plus ou moins-values de cession			(14 833)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			<b>(707 645)</b>

### **C.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement**

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement présentent un total négatif de 19 052 DT au titre de l'exercice 2024 contre un flux positif de 227 355 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au 31/12/2024	Soldes au 31/12/2023	Variation
<b>Décassements pour acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>			
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles	4 000 201	4 029 630	29 430
Ajustement pour valeurs brutes des immobilisations cédées			(237 482)
<b>Total 1</b>			<b>(208 052)</b>
<b>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>			
Valeurs brutes des immobilisations cédées			237 482
Amortissements cumulés des immobilisations cédées			(63 315)
Plus-value sur cessions d'immobilisations			14 833
<b>Total 2</b>			<b>189 000</b>
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			<b>(19 052)</b>

### C.3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un total positif de 1 595 758 DT au titre de l'exercice 2024 contre un flux positif de 59 137 DT au titre de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	Soldes au	Soldes au	Variation
	31/12/2024	31/12/2023	
<b>Remboursements d'emprunts leasing (Principal)</b>			
Variation des emprunts leasing à long terme	224 845	261 724	(36 879)
Variation des échéances à moins d'un sur emprunts leasing	47 866	70 139	(22 273)
<b>Total 1</b>			<b>(59 152)</b>
<b>Variation des crédits de financement à court terme</b>			
Variation des crédits de financement à court terme	12 165 388	10 510 478	1 654 910
<b>Total 2</b>			<b>1 654 910</b>
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			<b>1 595 758</b>

### C.4 Trésorerie à la clôture de la période

La trésorerie nette accuse un solde positif de 325 130 DT au 31 Décembre 2024 contre un solde négatif de 534 931 DT au 31 Décembre 2023 se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2024	31/12/2023
Liquidités et équivalents de liquidités	2 041 862	1 905 768
Concours bancaires	(1 716 732)	(2 449 699)
<b>Total</b>	<b>325 130</b>	<b>(543 931)</b>

## IX. Continuité d'exploitation de la filiale « CELLCOM Retail »

Les fonds propres de la société « CELLCOM Retail » présentaient au 31 Décembre 2024 un solde négatif de 57 699 DT en raison des pertes subies durant les derniers exercices et de la résiliation à fin 2021 de ses relations d'affaires avec la société « JUMIA » qui représente son principal client.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 25 Décembre 2023 a décidé la poursuite de l'activité de la société et a procédé à une augmentation de capital de 460 000 DT par conversion de la créance de la société « CELLCOM SA ». Toutefois, malgré cette opération, les pertes reportées s'élèvent à 543 905 DT, et un résultat déficitaire de 17 794 DT a été constaté pour l'exercice 2024, conduisant au maintien d'un niveau négatif des capitaux propres à la clôture de l'exercice.

Cette situation résulte d'une baisse continue du volume d'activités. Un premier plan de relance élaboré en 2024 n'a été que partiellement mis en œuvre. En conséquence, un second plan a été préparé en 2025, dont l'exécution n'a pas encore débuté.

La direction du groupe « CELLCOM » étudie plusieurs pistes de reprise des activités à partir de juin 2025. Malgré la volonté affichée des actionnaires de relancer la société à travers la recherche de nouveaux contrats, les éléments mentionnés, indiquent l'existence d'une incertitude significative sur la capacité de la société à continuer ses activités.

## X. Engagements hors bilan

### 1- Engagements donnés

- La société « CELLCOM SA » a consenti au profit de la Banque de l'Habitat un nantissement en premier rang sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant son fonds de commerce en garantie des crédits de gestion obtenus auprès de cette banque à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- Les effets escomptés non échus avec la Banque de l'Habitat s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 362 421 DT.

## **2- Engagements reçus**

- La société « CELLCOM SA » a obtenu le cautionnement personnel et solidaire de la société « YKH HOLDING » au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion obtenus à hauteur de 15 500 000 Dinars.
- La société « CELLCOM SA » a obtenu des cautions de la part de la Banque de l'Habitat au profit de « Tunisie Telecom » en relation avec l'activité de distribution des cartes de recharge pour un montant total de 20 000 Dinars.
- La société « CELLCOM Retail SARL » a obtenu de la part de la société YKH Holding SA un engagement formalisé par une lettre de confort en date du 30 mai 2025, visant à garantir la couverture des dettes intergroupe existantes ou à venir entre les entités du groupe CELLCOM.

## **XI. Evènements postérieurs à la date de clôture**

Les présents États Financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 09 Juin 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Rapport Général du Commissaire aux Comptes**  
**Etats Financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2024**

**Messieurs les actionnaires de la société « CELLCOM SA »,**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés**

**1. Opinion avec réserve**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Juin 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du « Groupe CELLCOM » (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 6 618 201 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 943 507 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 Décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion avec réserve**

**a. Participation au capital de la société « CELLCOM Côte d'Ivoire »**

Les titres de participation détenus par la société « CELLCOM SA » sur la société « CELLCOM Côte d'Ivoire » accusent, au 31 Décembre 2024, un solde de 307 020 DT totalement provisionné.

Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation à partir de l'exercice 2018.

En absence de toute information sur la situation juridique, comptable et financière de cette entité, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère approprié du traitement comptable retenu par la Direction vis-à-vis de ces titres.

**b. Réserves exprimées au niveau du rapport de commissariat aux comptes de la filiale « CELLCOM Retail »**

**▪ Clients et comptes rattachés**

La rubrique « clients et comptes rattachés » présente au 31 décembre 2024 un solde net de 661 702 DT.

Cette rubrique inclut à hauteur de 164 381 DT, des créances dont le recouvrement est jugé incertain, cependant, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée à ce titre.

En conséquence, le solde des « clients et comptes rattachés » ainsi que le résultat net de l'exercice et les capitaux propres de la société « CELLCOM Retail », peuvent être majorés d'un montant de 164 381 DT.

**▪ Autres actifs courants**

La rubrique des « autres actifs courants » présente au 31 décembre 2024, un solde net de 221 890 DT. Cette rubrique inclut à hauteur de 90 165 DT, certains comptes dont les soldes n'ont pas pu être justifiés par la Direction et qui n'ont pas fait l'objet de provisions.

En conséquence, la rubrique « Autres actifs courants », ainsi que le résultat net de l'exercice et les capitaux propres de la société « CELLCOM Retail », peuvent être majorés d'un montant de 90 165 DT.

- **Stocks**

La rubrique des « stocks » présente au 31 décembre 2024 un solde net de 21 242 DT.

La société n'a pas procédé à la date de clôture à un inventaire physique exhaustif. Il n'a pas été possible de vérifier les quantités en stocks par d'autres procédures alternatives.

En conséquence, il n'a pas été possible de confirmer l'exactitude des valeurs comptables des stocks présentées dans les états financiers au 31 décembre 2024.

- **Liquidités et équivalents de liquidités**

Les banques « BH BANK » et « AMEN BANK » n'ont pas répondu à nos demandes de confirmation. Par ailleurs, la Direction de la société ne nous a pas communiqué un PV d'inventaire de la caisse au 31 décembre 2024.

En conséquence, il n'est pas possible d'apprécier les conséquences éventuelles des informations qui seraient parvenues si ces éléments nous étaient communiqués.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### **3. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation de la filiale « CELLCOM Retail »**

Nous attirons l'attention sur la note IX aux Etats Financiers consolidés qui indique qu'à partir du mois de Décembre 2021, la société « CELLCOM Retail » a résilié ses relations d'affaires avec la société « JUMIA » qui représente son principal client.

Face à cette situation, un plan de reprise a été arrêté en 2024, mais n'a été que partiellement réalisé.

En conséquence, un deuxième plan a été préparé en 2025, dont l'exécution n'a pas encore été entamée.

Malgré l'intention des actionnaires de relancer les activités à travers la recherche de nouveaux contrats, ce qui justifie l'application du principe de continuité d'exploitation lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2024, les éléments susmentionnés, combinés avec le fait que les capitaux propres de la société accusent au 31 Décembre 2024 un solde négatif de 57 699 DT, indiquent l'existence d'une incertitude significative sur la capacité de la société à continuer ses activités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **4. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après, mentionnée au niveau du rapport d'audit sur les états financiers individuels de la société CELLCOM SA, constituait la question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

#### ▪ Immobilisations financières

##### **Risques identifiés**

Les immobilisations financières de la filiale « CELLCOM RETAIL » présentent au 31 Décembre 2024 un solde net de 1 908 754 DT.

Ces immobilisations sont constituées principalement de titres de participation détenus dans différentes entités du groupe, comptabilisés au coût d'acquisition.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée, conformément à la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements, en tenant compte de plusieurs facteurs notamment la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les risques suivants ont été identifiés par rapport à cette rubrique :

- Les titres « CELLCOM Retail », inclus au niveau de cette rubrique, présentent au 31 décembre 2024 un solde brut de 517 975 Dinars provisionné à hauteur de 57 975 Dinars ;
- Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la filiale « CELLCOM Retail » sont négatifs à hauteur de 57 699 Dinars ;
- Les prévisions établies au cours de l'année 2024, n'ont été que partiellement réalisées, ce qui fait peser des incertitudes sur la capacité future de la filiale à générer des flux économiques lui permettant d'honorer ses engagements et de dégager des bénéfices ;

Jusqu'à la date du présent rapport, aucun revenu n'a été enregistré par cette société en 2025.

Compte tenu de ces éléments, nous avons identifié un risque de perte de valeur sur les titres détenus dans la société « CELLCOM Retail », pour lesquels seulement une provision partielle a été constituée.

##### **Notre réponse à ces risques**

Pour adresser les risques précités, nos travaux ont consisté notamment à réaliser les procédures suivantes :

- Réalisation d'entretiens avec la Direction Générale, visant à prendre connaissance des perspectives d'activité et des mesures prévues pour restaurer la rentabilité de la filiale ;
- Discussion du sujet avec les membres du comité d'audit, afin de comprendre l'intention du groupe par rapport à la continuité des activités de cette entité et aux actions visant à la redresser ;
- Obtention d'un business plan traduisant les résultats attendus des actions de redressement prévues ;

- Revues critique du business plan transmis, incluant des hypothèses de chiffre d'affaires, de coûts opérationnels et de marges futures ; et vérification des réalisations par rapport aux prévisions ;
- Obtention d'une lettre de confort émise par le groupe, exprimant son engagement à assurer le soutien financier de la filiale, notamment à travers le règlement des dettes intergroupe en cas de besoin, dans le cadre du plan de restructuration ;
- Vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## **5. Rapport de gestion du Groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du Groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.  
Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne du Groupe**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction.

Sur la base de nos travaux nous avons conclu que le processus de tenue de la comptabilité et d'arrêté des états financiers au niveau de la filiale « CELLCOM RETAIL » présente des insuffisances significatives ayant résulté en des défaillances dans la justification de certains comptes présentés au niveau des états financiers. Ces éléments sont décrits de manière détaillée au niveau de la section : Fondement de notre opinion avec réserves.

A l'exception, du point sus indiqué, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers consolidés.

### **2. Respect des délais de publication des Etats Financiers et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché Financier, telle que modifiée par les textes subséquents, la société mère « CELLCOM SA » est tenue de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétiques, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans un délai maximum de quatre mois à partir de la date de clôture de l'exercice comptable, les Etats Financiers individuels et consolidés, les rapports du ou des commissaires aux comptes, les rapports de gestion, l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs en application de l'article 3 Bis de la même loi, la société est tenue de publier dans les mêmes délais, ses Etats Financiers accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces dispositions n'ont pas été observées.

### **3. Capitaux propres de la filiale « CELLCOM Retail »**

Les fonds propres de la société « CELLCOM Retail » accusent au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 des soldes négatifs en raison des pertes subies au cours des exercices antérieurs. Conformément aux dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Ces dispositions n'ont pas été observées par la société « CELLCOM Retail ». Extraordinaire doit être convoquée dans les 2 mois de la constatation des pertes pour se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue de réduire ou d'augmenter le capital social d'un montant au moins égal à celui des pertes.

## ARABIA SICAV

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2025

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 6 489 706 DT et un résultat bénéficiaire de la période de 73 671 DT.

#### ***I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires***

##### ***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

##### ***Étendue de l'examen limité***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Mars 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi-liquidités au 31 Mars 2025, 21,05% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,5% en-delà du seuil de représentent 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 5 063 050 DT au 31 Mars 2025, et représente une quote-part de 78,02% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,98% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 02 Mai 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FMBZ - KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/03/2025**  
(Exprimé en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>31/03/2025</b>	<b>31/03/2024</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>5 063 050</b>	<b>4 169 167</b>	<b>4 986 586</b>
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 259 160	3 779 806	4 195 419
b- Obligations et valeurs assimilées	803 890	389 361	791 168
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>1 366 095</b>	<b>1 161 398</b>	<b>1 418 478</b>
a- Placements monétaires	-	-	-
b- Disponibilités	1 366 095	1 161 398	1 418 478
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>60 561</b>	<b>32 090</b>	<b>-</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 489 706</b>	<b>5 362 655</b>	<b>6 405 065</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>16 538</b>	<b>9 691</b>	<b>14 987</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>61 686</b>	<b>71 165</b>	<b>52 267</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>78 224</b>	<b>80 856</b>	<b>67 254</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>6 325 682</b>	<b>5 236 093</b>	<b>6 237 237</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>85 799</b>	<b>45 706</b>	<b>100 573</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	100 573	86 309	59
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	(14 774)	(40 603)	100 514
<b>ACTIF NET</b>	<b>6 411 482</b>	<b>5 281 799</b>	<b>6 337 811</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>6 489 706</b>	<b>5 362 655</b>	<b>6 405 065</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/03/2025**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2025</u> <u>Au 31/03/2025</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>Au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>Au 31/12/2024</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>12 722</b>	<b>4 394</b>	<b>220 196</b>
<b>a- Dividendes</b>	-	-	180 143
<b>b- Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	12 722	4 394	40 053
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>11 860</b>	<b>4 267</b>	<b>27 545</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>24 583</b>	<b>8 661</b>	<b>247 741</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	29 544	25 696	105 610
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>(4 962)</b>	<b>(17 036)</b>	<b>142 131</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>	488	-	2 065
<b>CH 2- Autres charges</b>	10 301	23 567	43 645
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(14 774)</b>	<b>(40 603)</b>	<b>100 551</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	-	-	(37)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>(14 774)</b>	<b>(40 603)</b>	<b>100 514</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	-	-	37
<b>- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>	56 124	(428 248)	561 840
<b>- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>	33 606	(3 054)	21 401
<b>- Frais de négociation de titres</b>	(1 286)	(1 511)	(10 499)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>73 671</b>	<b>(473 415)</b>	<b>673 293</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/03/2025**

	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>Au</u> <u>31/03/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>31/03/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>Au</u> <u>31/12/2024</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>			
a- Résultat d'Exploitation	(14 774)	(40 603)	100 551
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	56 124	(428 248)	561 840
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 606	(3 054)	21 401
d- Frais de négociation de titres	(1 286)	(1 511)	(10 499)
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-	-	(86 250)
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>			
a- <b>Souscriptions</b>			
_ Capital	-	-	62
_ Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(5)
_ Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
_ Droits d' entrée	-	-	1
b- <b>Rachats</b>			
_ Capital	-	-	(4 652)
_ Régularisation des sommes non distribuables	-	-	184
_ Régularisation des sommes distribuables	-	-	(36)
_ Droit de sortie	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>73 671</b>	<b>(473 415 )</b>	<b>582 596</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>			
a- en début de la période	6 337 811	5 755 214	5 755 214
b- en fin de la période	6 411 482	5 281 799	6 337 811
<b>AN 5- <u>NOMBRE D' ACTIONS</u></b>			
a- en début de la période	91 292	91 366	91 366
b- en fin de la période	91 292	91 366	91 292
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>70,230</b>	<b>57,809</b>	<b>69,424</b>
<b>AN6- <u>TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</u></b>	<b>1,16%</b>	<b>(8,23%)</b>	<b>11,71%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 Mars 2025

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV.

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31-03-2025 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31-03-2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### 3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Mars 2025 au coût amorti.

### 3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2025 à 5 063 050 DT contre 4 986 586 DT au 31/12/2024, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/03/2025	% ACTIF	% Capital
	<b>ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:</b>		<b>4 168 362</b>	<b>4 259 160</b>	<b>65,63%</b>	
	<b><u>Actions et droits rattachés :</u></b>		<b><u>4 154 097</u></b>	<b><u>4 245 431</u></b>	<b><u>65,42%</u></b>	
TN0007830011	ASS MAG	5 276	291 438	272 769	4,20%	0,12%
TN0007140015	ASSAD	7 000	10 232	11 060	0,17%	0,03%
TN0004700100	ATL	68 733	262 481	315 416	4,86%	0,21%
TN00001800457	BIAT	3 175	261 298	313 296	4,83%	0,01%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	229 165	696 692	89 374	1,38%	0,52%
TN0007570013	EUROCYCLE	16 777	281 377	241 438	3,72%	0,03%
TN0003200755	ICF	385	27 180	48 302	0,74%	0,02%
TN0007510019	LANDOR	37 378	296 777	428 838	6,61%	0,33%
TN0006440010	MAG GENERAL	11 324	76 160	76 663	1,18%	0,06%
					0,00%	0,00%
TN0007610017	SAH	35 000	306 033	416 115	6,41%	0,04%
TN0007730013	SANIMED	1 100	1 998	682	0,01%	0,01%
TN0001100254	SFBT	19 948	238 831	239 376	3,69%	0,00%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	14 325	57 871	93 500	1,44%	0,26%
TN0007600018	SOTEMAIL	182 500	447 214	432 525	6,66%	0,60%
TN0006560015	SOTUVER	23 800	220 492	337 984	5,21%	0,08%
TN0006060016	STAR	512	84 992	103 975	1,60%	0,02%
TN0007270010	TPR	69 629	355 629	552 506	8,51%	0,14%
TN0007440019	TELNET	36 302	237 402	271 612	4,19%	0,30%
	<b><u>Titre OPCVM</u></b>	<b><u>1 221</u></b>	<b><u>14 265</u></b>	<b><u>13 729</u></b>	<b><u>0,21%</u></b>	
TN84RGRD6G6	FCP IRADETT 50	1 221	14 265	13 729	0,21%	0,30%
	<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>		<b>760 890</b>	<b>803 890</b>	<b>4,15%</b>	
	<b>EMPRUNTS DE SOCIETES</b>		<b>250 000</b>	<b>258 270</b>	<b>3,98%</b>	<b>0,00%</b>
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	232 500	240 191	3,70%	2,00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	17 500	18 079	0,28%	2,00%
	<b>EMPRUNT D'ETAT</b>	<b>1 000</b>	<b>510 890</b>	<b>545 620</b>	<b>8,41%</b>	<b>0,00%</b>
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	10 890	11 146	0,17%	0,00%
TNX0K9990B08	Emp Nat 2024 -2	5 000	500 000	534 475	8,24%	0,00%
	<b>TOTAL</b>		<b>4 929 252</b>	<b>5 063 050</b>	<b>69,78%</b>	

**AC2- Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2025 à 1 366 095 DT contre 1 418 478 DT au 31-12-2024, et se détaille ainsi :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Disponibilités	1 366 095	1 161 398	1 418 478
<b>TOTAL</b>	<b>1 366 095</b>	<b>1 161 398</b>	<b>1 418 478</b>

**AC3- Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Vente Actions	60 561	32 090	0
Retenue à la source/ Achat obligation	0	0	0
Créance CDS Billets de trésorerie	19 167	59 167	30 833
Provision /créance CDS	(19 167)	(59 167)	(30 833)
<b>TOTAL</b>	<b>60 561</b>	<b>32 090</b>	<b>0</b>

**PA1- Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Rémunération à payer au gestionnaire	9 138	8 074	9 037
Rémunération à payer au dépositaire	7 401	1 617	5 950
<b>TOTAL</b>	<b>16 538</b>	<b>9 691</b>	<b>14 987</b>

**PA2- Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 61 686 DT au 31-03-2025 contre 52 267 DT au 31-12-2024 et se détaille ainsi :

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
Frais transactions	1 286	1 511	-
Redevance CMF	512	452	506
Honoraires Commissaires aux comptes	24 450	34 513	20 000
Frais publications	1 498	827	1 000
Jetons de présence	16 361	16 361	13 125
Retenue à la source	1 861	1 757	1 883
TCL	26	52	61
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
<b>TOTAL</b>	<b>61 686</b>	<b>71 165</b>	<b>52 267</b>

**CP1- Le Capital**

Les mouvements sur le capital au cours du 1er trimestre de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2024</b>	
Montant	6 237 237
Nombre de titres	91 292
Nombre d'actionnaires	15

<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

<b>Autres effets /capital</b>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	33 606
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	56 124
Régularisation des sommes non distribuables	0
Frais de négociation de titre	(1 286)
Droit d'entrée	0

<b>Capital au 31/03/2025</b>	
Montant	6 325 682
Nombre de titres	91 292
Nombre d'actionnaires	15

**CP2- Sommes distribuables**

	<b>Du 01/01/2025</b>	<b>Du 01/01/2024</b>	<b>Du 01/01/2024</b>
	<b>Au 31/03/2025</b>	<b>Au 31/03/2024</b>	<b>Au 31/12/2024</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	(14 774)	(40 603)	100 514
Sommes distribuables des exercices antérieurs	100 573	86 309	59
<b>Sommes distribuables</b>	<b>85 799</b>	<b>45 706</b>	<b>100 573</b>

**PR1- Revenus du portefeuille-titres**

Du 01-01-2025 au 31-03-2025, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 12 722 DT contre 4 394 DT du 01-01-2024 au 31-03-2024;

	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des Actions	-	-	180 143
Revenus des obligations	12 722	4 394	40 053
<b>TOTAL</b>	<b>12 722</b>	<b>4 394</b>	<b>220 196</b>

**PR2- Revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 11 860 DT du 01-01-2025 au 31-03-2025 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Intérêts sur comptes de dépôts	11 860	4 267	27 545
<b>TOTAL</b>	<b>11 860</b>	<b>4 267</b>	<b>27 545</b>

**PR3- AUTRES PRODUITS**

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-03-2025 à 19 167DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 1er trimestre de l'exercice 2025, ARABIA SICAV a perçu 488 DT d'intérêts.

CH1- Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
	<b>Rémunération du gestionnaire</b>		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.			
La rémunération de l'AFC	28 094	24 080	99 660
<b>Rémunération du dépositaire</b>			
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.			
La rémunération de l'ATB	1 451	1617	5 950
<b>TOTAL</b>	<b>29 544</b>	<b>25 696</b>	<b>105 610</b>

**CH2- AUTRES CHARGES**

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024	Du 01/01/2024
	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024	Au 31/12/2024
Redevance CMF	1 574	1 349	5 583
Commissaire aux comptes	4 450	18 200	21 570
Publicité et publication	498	298	1 871
Services bancaires	10	10	44
Timbre fiscal	3	4	23
Jetons de présence	3 236	3 236	13 125
TCL	130	70	1 029
Autres Impôts	400	400	400
<b>TOTAL</b>	<b>10 301</b>	<b>23 567</b>	<b>43 645</b>

<b>5- AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>31/03/2025</b>	<b>31/03/2024</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Données par actions</b>			
Revenus des placements	0,269	0,095	2,714
Charges de gestion des placements	0,324	0,281	1,157
<b>Revenu net des placements</b>	<b>(0,054)</b>	<b>(0,186)</b>	<b>1,557</b>
Autres charges	0,113	0,258	0,478
Autres produits	0,005	0,000	0,023
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(0,162)</b>	<b>(0,444)</b>	<b>1,101</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>(0,162)</b>	<b>(0,444)</b>	<b>1,101</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	(0,014)	(0,017)	(0,115)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,615	(4,687)	6,154
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,368	(0,033)	0,234
<b>Résultat net de la période</b>	<b>0,807</b>	<b>(5,182)</b>	<b>7,375</b>

<b>Nombre d'actions</b>	<b>91 292</b>	<b>91 366</b>	<b>91 292</b>
-------------------------	---------------	---------------	---------------

<b>Valeur liquidative</b>	<b>70,230</b>	<b>57,809</b>	<b>69,424</b>
---------------------------	---------------	---------------	---------------

## **6- Rémunération du Gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.